Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20261105-0267003-DE-1-1 reçu le 18/11/26 Publié le 18/11/26

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

# DELIBERATION N° 26/103 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 30 ET 31 JUILLET 2026
# CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026

## SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 23 octobre 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Santa DUVAL
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Petru Antone FILIPPI à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Paula MOSCA
M. Pierre GHIONGA à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. François SORBA
Mme Antonia LUCIANI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Georges MELA
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Véronique PIETRI à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20261105-0267003-DE-1-1 reçu le 18/11/26 Publié le 18/11/26

Mme Elisa TRAMONI à Mme Muriel FAGNI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Serena BATTESTINI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Antoine POLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV$^{ème}$ partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,

**VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,

**SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (55) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 juillet 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20261105-0267003-DE-1-1 reçu le 18/11/26 Publié le 18/11/26

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 5 novembre 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT**
**N° 2026/O2/291**

# ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2026

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

## APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026
## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 30 ET 31 JUILLET 2026

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**
**RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (…) est arrêté au commencement de la séance suivante (…). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 5 et 6 novembre 2026, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

**SÉANCE PUBLIQUE DES 30 ET 31 JUILLET 2026**

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE**

**JOURNÉE DU JEUDI 30 JUILLET**

Le 30 juillet 2026, à 10 heures 10, **l'Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,** s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** rappelle le déroulé de l'ordre du jour qui prévoit, en premier lieu, la séance des questions orales.

**La séquence des Questions Orales débute à 10h23.**

**QUISTIONE URALE** / QUESTIONS ORALES

**Question n° 1 :**

**Dumanda à bocca pà un 14 di luddu paisanu in Corsica (n° 2026/E5/044)**, déposée par **Mme Marie-Claude BRANCA** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine

**Question n° 2 :**

**Situation du centre d'incendie et de secours de Porto-Vecchio dans le cadre du projet de professionnalisation des centres de secours ruraux (n° 2026/E5/036)**, déposée par **M. Georges MELA** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **M. Gilles GIOVANNANGELI**, Président du Conseil exécutif de Corse

**Question n° 3 :**

**Accélération de la consommation des fonds européens en Corse (n° 2026/E5/046)**, déposée par **M. Paul-Joseph CAITUCOLI** au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

La réponse est formulée par **M. Gilles GIOVANNANGELI**, Président du Conseil exécutif de Corse

**Question n° 4 :**

**Inciter au statut de résident, au soutien aux communes et clarification de la révision du PADDUC (n° 2026/E5/042)** déposée par **M. Jean-Noël PROFIZI** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie le Conseiller exécutif d'avoir fourni des éléments de comparaison européens détaillés.

**Question n° 5 :**

**Pietrapola et le thermalisme corse ont-ils un avenir ? (n° 2026/E5/048)** déposée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « Avanzemu »

**Question n° 6 :**

**Réouverture de la station thermale de Pietrapola (n° 2026/E5/039)** déposée par **Mme Marie-Anne PIERI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse commune aux deux questions orales est formulée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

**Question n° 7 :**

**Annulation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (n° 2026/E5/045)** déposée par **M. François SORBA** au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Question n° 8 :**

**Annulation du PTPGD et conséquences (n° 026/E5/040)** déposée par **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse commune aux deux questions orales est formulée par **M. Guy ARMANET**, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse

**<u>Question n° 9</u> :**

**Incendies, quels moyens et quelle stratégie pour protéger durablement la Corse ? (n° 2026/E5/041)** déposée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « Core in Fronte »

**<u>Question n° 10</u> :**

**Prévention des incendies et aménagement du territoire : quelle stratégie pour la Corse (n° 2026/E5/047)** déposée par **Mme Véronique ARRIGHI** au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**<u>Question n° 11</u> :**

**Organisation des assises corse des risques naturels (n° 2026/E5/049)** déposée par **Mme Vanina LE BOMIN** au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse commune aux trois questions orales est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse

**<u>Question n° 12</u> :**

**Modulation des horaires de fonctionnement de l'aéroport de Figari et continuité du service de contrôle aérien (n° 2026/E5/038)**, déposée par **M. Georges MELA** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **M. Gilles SIMEONI**, Conseiller exécutif, Président de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie

**<u>Question n° 13</u> :**

**Exclue du « cas 2 bis » dans les appels d'offres de la CRE, la Corse est pénalisée dans sa transition énergétique (n° 20226/E5/043)** déposée par **Mme Serena BATTESTINI** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

**<u>Question n° 14</u> :**

**Amélioration de l'accès à la zone commerciale de Pietralba depuis la RT 30 (n° 2026/E5/037)**, déposée par **Mme Cathy COGNETTI-**

**TURCHINI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**, conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

**La séquence des Questions Orales se termine à 12h50.**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** rend hommage aux personnes récemment disparues, et plus particulièrement à Patrice BOSSART, membre du CESEC de 2018 à 2024, secrétaire général de la CGT de Corse-du-Sud.

**Le Président Gilles GIOVANNANGELI** rend hommage aux agents de la Collectivité de Corse et aux parents d'agents récemment disparus.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** demande à **la Secrétaire de séance** d'effectuer l'appel des conseillers, de façon, notamment, à vérifier le quorum.

**Mme Elisa TRAMONI** procède à l'appel nominal.

**<u>Sont présents</u> : Mmes et MM.**

**ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**<u>Sont absents et ont donné pouvoir</u> :**

**Mme FRANCISCI-PAOLI Lisa à Mme TRAMONI Elisa**
**Mme LUCIANI Antonia à Mme FAGNI Muriel**

**Mme MATTEI Flora à Mme NIVAGGIONI Nadine**
**Mme MOSCA Paula à Mme CAMPANA Françoise**
**Mme PONZEVERA Juliette à M. GIANNECCHINI Paul-Louis**
**M. QUASTANA Paul à Mme BRANCA Marie-Claude**
**M. SEATELLI Jean-Louis à M. MELA Georges**

**<u>Sont absents</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BORROMEI Vanina, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, TIBERI Julia**

**<u>Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse</u> :**

**M. GIOVANNANGELI Gilles, Président du Conseil exécutif de Corse, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse,**

**M. SIMEONI Gilles, Conseiller exécutif en charge de l'Autonomie, Président de l'Office Foncier de la Corse,**
**Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,**
**M. ARMANET Guy, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**
**Mme BASTIANI Angèle, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**
**M. PAOLINI Julien, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Énergie, du Logement, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,**
**M. LIVRELLI Dominique, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,**
**Mme SANTUCCI Anne-Laure, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,**
**M. ACQUAVIVA Jean-Félix, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse**,
**Mme CHIARELLI-LUZI Vannina, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse.**

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** déclare ouverte la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, à 12h58.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** descend au pupitre prononcer une allocution solennelle.
Elle rappelle que la Corse et l'ensemble du bassin méditerranéen traversent des épisodes climatiques d'un ampleur exceptionnelle, marqués par des chaleurs extrêmes, des tensions sur les ressources naturelles, des incendies et des phénomènes météorologiques violents. Le quotidien de la Corse est ponctué de ces manifestations récurrentes qui transforment profondément notre environnement.

Elle précise que les conséquences du changement climatique se mesurent, non seulement en baisse de productivité, mais, désormais en souffrance humaine, avec 5 764 décès supplémentaires dus à la canicule entre le 17 juin et le 2 juillet selon les chiffres publiés par Santé Publique France.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** fait observer, qu'en Corse, cette réalité revêt une dimension particulière et que si la cohésion sociale, la solidarité intergénérationnelle et l'engagement collectif permettent d'éviter les catastrophes, on peut se demander pour combien de temps encore.
Elle souligne que la Corse concentre tous les risques climatiques et naturels contemporains, où les effets du changement climatique se manifestent plus rapidement et plus intensément et où se cumulent de nombreuses vulnérabilités identifiées par la communauté scientifique, comme la raréfaction de la ressource en eau, le risque incendie, l'érosion du littoral, les atteintes à la biodiversité, les pressions foncières et la fragilisation de certains équilibres économiques et sociaux.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** relève que la Collectivité de Corse, sous l'impulsion du Conseil exécutif, a, progressivement, fait évoluer les politiques publiques afin d'intégrer ces nouveaux défis : protection du foncier, préservation des ressources naturelles, adaptation des outils de planification, accompagnement des territoires, développement de la transition énergétique et écologique, renforcement de la capacité d'anticipation, avec notamment Corsica Pruspettiva 2050.

Face aux incendies que connaît la Corse, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** rend hommage aux sapeurs-pompiers, aux agents des Services d'Incendie et de Secours, aux forestiers-sapeurs, aux forces de sécurité, aux élus locaux, ainsi qu'à l'ensemble des personnels mobilisés sur le terrain, sans oublier les deux présidents des SIS.
Elle rappelle que chaque été, l'adaptation au changement climatique est devenue une réalité humaine, opérationnelle, mais aussi dramatique parfois. Elle tient à adresser aux régions continentales fortement

touchées par des feux de forêt dévastateurs, dans les Landes, la Gironde et le Var, son soutien.
Revenant aux rapports inscrits à l'ordre de la session de l'Assemblée de Corse (le PADDUC, la sobriété foncière, la lutte contre l'artificialisation des sols), **la Présidente MAUPERTUIS** souligne que ces thèmes relèvent directement de la capacité de résilience de la Corse face aux bouleversements futurs.
Elle précise que la responsabilité collective sera de prendre conscience de toutes ces réalités, d'en tirer toutes les conséquences et de faire des choix lucides, cohérents et durables. Et c'est cette responsabilité qui doit continuer à rassembler les élus au service de la Corse et des Corses.

## RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu nᵘ 195 : Raportu d'infurmazione di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a publicazione di a prima Strategia europea per l'isule**
**Rapport n° 195 :** Rapport d'information de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la publication de la première stratégie européenne pour les îles

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse, présente le rapport.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** donne lecture du rapport et l'avis favorable de la Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes.

**Mme Charlotte TERRIGHI** souligne que l'insularité peut et doit être une richesse à valoriser ; ainsi, la construction d'une stratégie européenne dédiée aux îles permettra de reconnaître que les territoires insulaires ne peuvent pas être abordés selon les mêmes critères que les territoires continentaux.
Elle fait observer que la Corse, forte de son expérience, de sa volonté, de son identité et de son patrimoine, se situe au premier rang pour construire des politiques adaptées aux réalités insulaires.

**Mme Charlotte TERRIGHI** estime que les politiques européennes doivent intégrer un véritable « Island proofing » dans un souci d'équité et ne plus se limiter à une reconnaissance des handicaps insulaires. L'Europe doit mettre en œuvre une ambition politique dotée d'objectifs, d'outils et d'une gouvernance associant les collectivités insulaires. Ainsi, investir dans les îles permettra d'investir dans l'avenir du projet européen et, investir pour la Corse permettra d'investir pour la Méditerranée.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** commence par faire observer que l'Europe a reconnu, enfin, l'insularité comme une condition structurelle, qui exige une réponse différenciée dans les moyens humains et financiers, les dispositifs dérogatoires et les règles adaptées aux réalités des îles. Et s'adressant aux présidents du Conseil exécutif, de l'ODARC et des deux SIS, il tient à souligner la nécessité de prendre en compte, avec les autres îles, et notamment la Sardaigne, cet enjeu : non pas seulement en terme de défense ou de prévention, mais aussi -et surtout- de relance de la production, à travers le pastoralisme et la maîtrise de l'aménagement du territoire.

Il fait valoir, ensuite, que dans cet hémicycle, beaucoup d'élus ont porté avec le mouvement national la revendication d'une Europe des peuples : loin d'être un concept vide, représentait une dimension de partagé, de communauté pour tous les peuples sans Nation.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** estime, enfin, que si l'on désespère de voir en ce moment bien des régions brûler, c'st aussi du fait des politiques menées ces quarante dernières années, qui, alors qu'un certain nombre de jeunes corses faisaient le choix de rentrer s'installer dans leur île, ont imposé ce qu'il qualifie « d'industrie du feu ». La souffrance qui s'exprime aujourd'hui doit être l'occasion d'une prise de conscience, en direction de la production et de la souveraineté.

Et de conclure en soulignant que le sujet le touche d'autant plus que son premier mandat de conseiller général, en 2009, avait été marqué par l'incendie géant du Col de Saint-Eustache : il a suffi de quatre heures pour que toute une région soit dévastée, quand en 2003, il avait fallu quatre jours pour parcourir le même territoire, qui était davantage aménagé. Il est temps de se donner les moyens d'une sortie par le haut, et ce projet en fournit l'occasion.

**Mme Danielle ANTONINI** souligne que ce rapport est une étape importante pour les territoires insulaires d'Europe et en premier lieu pour la Corse. Les textes publiés par la Commission européenne relatifs à la stratégie consacrée aux îles européennes permettent de reconnaître l'existence des îles et admettent que l'insularité est une contrainte permanente pesant sur l'économie, les services publics, le logement, les transports, l'énergie, sur la vie quotidienne des citoyens.

Elle salue le travail mené par la Présidente de l'Assemblée de Corse au sein du Comité européen des régions et de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes.

**Mme Danielle ANTONINI** fait observer que la reconnaissance par la Commission européenne du coût de l'insularité représente une avancée

majeure, notamment en matière de transports, de dépenses publiques locales, de logement.
Cette nouvelle stratégie ouvre une nouvelle étape, donne un cadre de référence pour les futures évolutions des politiques européennes et la Corse, en accord avec les autres territoires insulaires, doit faire vivre cette ambition en proposant des initiatives législatives, des politiques sectorielles et de futurs instruments financiers de l'Union pour la Corse.

**Mme Danielle ANTONINI** souligne que les perspectives sont importantes, notamment en matière de prise en compte des surcoûts, de réflexion sur les obligations de service public maritime et aérien, d'évolution du cadre des aides d'État, d'intégration des réalités insulaires dans la transition énergétique ou encore sur la question du logement.

Elle précise que cette nouvelle stratégie conforte la Corse dans la place qu'elle doit occuper au sein de l'Europe, une Corse qui coopère avec les autres îles de la Méditerranée, comme la Sardaigne et également avec la Toscane, la Ligurie.

Pour conclure, **Mme Danielle ANTONINI** voit dans cette nouvelle stratégie, le point de départ permettant de poursuivre le travail engagé dans la reconnaissance des réalités insulaires dans les politiques de l'Union. Ainsi, l'Europe sera fidèle à son ambition en donnant aux îles la place qu'elles méritent.

**M. Romain COLONNA** souhaite, en préalable, féliciter la Présidente de l'Assemblée de Corse pour la qualité de son rapport, mais aussi, pour toute l'activité qu'elle développe, aux côtés du Conseil exécutif, pour faire avancer les intérêts de la Corse en relation avec les affaires européennes.

Plutôt que d'intervenir lui aussi sur le fond du rapport, il désire évoquer une réalité politique et démocratique : celle de la représentation de la Corse au Parlement européen. Le rapport mentionne, d'ailleurs, la gouvernance de proximité et à cet égard, il n'est par normal que le mode de scrutin ne permette pas aux Corses de disposer d'un eurodéputé à Strasbourg.

Aussi, tout en déplorant cette situation, **M. Romain COLONNA** encouragera d'autant plus fortement la Présidente à poursuivre son engagement européen en concertation avec le Conseil exécutif : elle est, de facto, l'élue de la Corse auprès des institutions communautaires.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, en réponse aux intervenants, partage la satisfaction d'avoir une stratégie pour les îles et cette nouvelle stratégie aura des conséquences immédiates, notamment dans les négociations des prochaines délégations de service public,

aérienne et maritime, dans la prévention et la lutte contre les incendies ou encore dans les surcoûts liés aux transports des étudiants, dans le cadre de DiscoverEu (anciennement ERASMUS).

Pour conclure, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** souligne que ces directives générales, ces grandes stratégies pourront avoir, si l'État-membre s'en saisit, des conséquences favorables directes sur la vie quotidienne, la qualité et le niveau de vie des populations insulaires

**Sont absents : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORROMEI Vanina, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, POLI Antoine, POZZO DI BORGO Louis, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport.**

**La séance, suspendue à 13h29, est reprise à 15h50.**

## RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu nᵘ 205 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2025.**
**Rapport n° 205 :** Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2025

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse, présente le rapport.

**Sont absents : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, CHIAPPINI Angèle, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LUCIANI Saveriu, PIETRI Véronique, POLI Pierre, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport.**

## RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

## PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**Raportu nᵘ 193 : Versu à un novu mudellu d'urbanizazione è di gestione di a risorsa fundiaria : integrazione in u PADDUC di a traiettoria di a sobrietà fundiaria di a Corsica**
**Rapport n° 193 :** Vers un nouveau modèle d'urbanisation et de gestion de la ressource foncière : intégration dans le PADDUC de la trajectoire de sobriété foncière de la Corse

Le rapport est présenté par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

**M. François SORBA** donne lecture du rapport et de l'Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** fait part de l'Avis de l'Assemblea di a Giuventù et de celui du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

**Mme Charlotte TERRIGHI** rappelle que la loi « Climat et résilience » a engagé une évolution majeure des politiques d'urbanisme vers la sobriété foncière, le « zéro artificialisation nette ».
Pour la Corse, elle défend une approche différenciée tenant compte des spécificités insulaires. La sobriété ne doit pas se limiter à construire moins, mais doit conduire à densifier lorsque cela est pertinent, réhabiliter l'existant et le bâti ancien, reconquérir les friches et préserver les espaces agricoles et naturels.
Le véritable enjeu est de réussir à concilier protection des paysages et développement économique, maintien de l'agriculture et accès au logement, revitalisation des villages et adaptation au changement climatique.

**Mme Charlotte TERRIGHI** présente le PADDUC comme l'expression d'un véritable projet de société, comme un outil permettant de territorialiser la transition écologique ; et la Chambre des Territoires comme un espace de dialogue, privilégiant la concertation sur les politiques d'aménagement et de co-construction entre les différents niveaux de collectivités, pouvant contribuer, ainsi, à l'émergence d'une véritable culture de la résilience territoriale et trouver des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Pour conclure, elle pense que la loi « Climat et résilience » doit être acceptée comme le début d'une nouvelle manière de construire et d'aménager la Corse.

**Mme Angèle CHIAPPINI** s'interroge sur la proposition, exprimée dans le rapport du Conseil exécutif, de retenir la commune comme échelle de territorialisation des objectifs et sur l'éventuelle attribution d'une « enveloppe » de constructibilité à chaque commune.
Elle rappelle le principe constitutionnel de libre administration des collectivités et refuse que la Collectivité de Corse puisse se substituer aux communes dans leurs responsabilités d'urbanisme.

**Mme Angèle CHIAPPINI** souhaite que le PADDUC demeure un cadre stratégique et un outil d'accompagnement, et non un document attribuant directement des droits à construire.

**Mme Angèle CHIAPPINI** rappelle que les maires sont les premiers aménageurs du territoire et le rôle de la Collectivité de Corse est de leur donner une vision d'ensemble, des règles communes, des outils et des moyens mais pas de substituer à eux.

Elle demande que la faisabilité juridique et méthodologique du dispositif soit approfondie ; cela s'avère important pour la loi « zéro artificialisation nette » et également pour la révision du PADDUC dans son intégralité.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** distingue une Corse littorale fortement urbanisée et une Corse rurale moins peuplée, et dénonce la concentration de la consommation foncière sur le littoral, notamment au profit des résidences secondaires.
Il défend une politique de sobriété foncière et de rééquilibrage territorial, offrant davantage de possibilités pour les communes rurales et, avec pour seul objectif, inverser la tendance pour les 20 prochaines années.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** rappelle les difficultés rencontrées par les jeunes Corses pour accéder au foncier et au logement et estime que l'évolution des prix contribue à leur dépossession patrimoniale.

Il soutient une adaptation de la loi ZAN aux réalités insulaires en la corrélant à d'autres outils comme la révision du PADDUC et il souligne que cela permettra de d'enrayer les phénomènes de spéculation et de consommation des terres au détriment des Corses et de différencier les territoires.

Il affirme que le discours des élus nationalistes est en cohérence avec les actions menées, telles que la politique de soutien économique et la politique touristique orientées vers les territoires ruraux, le programme routier qui priorise les routes d'accès aux villages, les financements

adaptés octroyés par le Comité de Massif, le PNRC, l'ODARC et l'Office de l'Environnement, encourageant la vie dans les villages.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** veut garder espoir dans le pouvoir et la force des Corses à se mobiliser pour défendre leurs terres comme ils ont toujours su le faire jusqu'à présent.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** considère que les évolutions démographiques et immobilières qu'a connu la Corse ces dernières années ont dépassé les trajectoires prévues par le PADDUC de 2015.
Elle insiste sur la progression du nombre de résidences secondaires, les inégalités territoriales, la faiblesse de la production agricole et la pression exercée sur les ressources naturelles, notamment la ressource en eau.

Elle estime que la capacité de l'île n'est pas illimitée et que la question centrale est de savoir pour qui (pour le peuple corse) et pourquoi construire (dans l'intérêt général du peuple corse).

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** appelle à une rupture avec une logique qu'elle associe à la rente et à la spéculation et elle demande des outils concrets concernant l'urbanisme, le foncier agricole pour faciliter la mise en production des terres agricoles et le logement.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** fait part de son constat d'une consommation foncière importante, malgré les dispositifs existants, sur des espaces stratégiques agricoles ou stratégiques environnementaux qui auraient dû être sanctuarisés, inaliénables.
Il considère que cette consommation n'est pas une fatalité, mais la conséquence d'une politique faite de louvoiement, de manque de cap et d'absence de rigueur.

Il souhaite que les droits à construire soient liés à des projets réels et identifiés plutôt qu'à des droits abstraits.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** critique certaines insuffisances du PADDUC de 2015, qu'il n'avait pas voté, et estime nécessaire de renforcer la protection des espaces agricoles, naturels et sylvo-pastoraux.
Il appelle à une évolution pragmatique des politiques publiques afin de limiter la spéculation et la consommation foncière.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI** se montre réservée face à la perspective d'une réduction très importante de la consommation foncière. Elle rappelle les difficultés particulières des communes rurales confrontées à la dépopulation et au vieillissement et estime qu'une construction nouvelle peut parfois contribuer au maintien de la population.

Elle demande une territorialisation différenciée et des moyens permettant aux communes d'élaborer leurs documents d'urbanisme.

Le PADDUC n'ayant pas vocation à répondre à toutes les problématiques de la Corse, **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI** souhaite que sa révision aboutisse à un outil opérationnel et applicable, en y incluant les préconisations du « zéro artificialisation nette », plutôt qu'à une nouvelle accumulation de principes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** reconnaît les excès de consommation foncière passés mais insiste sur la nécessité de maintenir une capacité de développement économique et d'activité.
Il soutient le principe de sobriété mais demande de préciser concrètement ses conséquences et ses modalités. Il s'interroge sur les différences entre les chiffres de consommation foncière annoncés par l'État et ceux de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie et souhaite que soient mieux intégrés les besoins liés aux infrastructures et aux équipements publics.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** s'oppose à une territorialisation qui conduirait, selon lui, à retirer aux maires leurs prérogatives en matière d'urbanisme et appelle à une démarche pragmatique, équilibrée et non stigmatisante.

En tant que maire, **M. Pierre POLI** témoigne des difficultés rencontrées par les communes et leurs habitants. Il souligne les problèmes d'accès au logement et à l'emploi des jeunes et indique que certaines familles sont contraintes de vendre leur patrimoine pour financer les études, les soins ou l'accompagnement des proches.

Il distingue ces situations des phénomènes de spéculation et demande un rééquilibrage économique permettant de revitaliser les villages et de renforcer les infrastructures rurales.

**Mme Nadine NIVAGGIONI** s'interroge sur l'utilité et les bénéficiaires du développement économique fondé notamment sur les résidences secondaires, au regard du niveau de pauvreté de la Corse.
Elle estime que l'urbanisation et la consommation foncière n'ont pas suffisamment répondu aux besoins économiques et sociaux des Corses et les relie aux difficultés d'accès à l'emploi, au logement et au maintien de la population sur son territoire.

**Mme Nadine NIVAGGIONI** considère que les choix d'aménagement résultent de décisions politiques et appelle à une véritable rupture avec les trajectoires antérieures.

Elle soutient la démarche proposée par le Conseil exécutif dans son rapport, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement de l'État et d'outils adaptés.

**M. Pierre GHIONGA** commence par constater que la révision du Padduc se doit de prendre en compte la loi « ZAN », qui établit une nouvelle manière d'appréhender les enjeux fonciers, pensée pour l'intérêt commun et non plus les seuls intérêts économiques. L'objectif consiste, notamment, à limiter une évolution qui voit la terre de Corse se transformer en terre de construction d'habitations principalement faites pour le tourisme, et à répondre aux enjeux posés par la croissance de la population et par le changement climatique.

Dans cet esprit, il approuve les orientations proposées à l'égard d'un Padduc dont il rappelle qu'il avait été adopté en 2010 à l'initiative d'une majorité à laquelle il appartenait -et il en est fier-. Il rappelle que ce document s'avère plus qu'une seule cartographie : il est un véritable projet de société, qui intègre les enjeux du développement durable.

**M. Pierre GHIONGA** approuve, par exemple, l'orientation qui consiste à gérer la consommation de la terre pour permettre à nos enfants d'acheter une maison à un prix normal. À cet égard, il prend l'exemple de sa commune, Corti, pour observer que le prix d'un terrain au mètre carré est passé de 20 € à 150 € : ce n'est pas du fait de nouveaux arrivants, il y a une véritable folie pour construire des logements visant les étudiants, l'hiver et les touristes l'été. De même en matière d'agriculture, avec l'orientation pour assurer l'autonomie alimentaire, réduire les risques d'incendie et d'inondation -qui à son avis, sont liés à la spéculation, tenir compte des ressources en eau, éviter que les mairies n'investissent dans des réseaux qui ne serviront que quelques mois dans l'année.

À l'instar de l'intervenante précédente, il considère le Padduc comme une question éminemment politique, qui tracera une frontière claire entre ceux qui pensent en termes d'intérêts collectifs, de « terre du commun » et qui désirent sauver la langue et l'environnement, et ceux qui pensent que l'avenir de la Corse s'inscrit dans une économie de marché comportant la liberté de construire sans prendre en compte les retombées économiques, sociales ou environnementales. Et de conclure en faisant confiance au Conseil exécutif dans son entreprise de sauvegarde de la Corse.

**Mme Marie-Anne PIERI** partage le constat fait par Pierre POLI sur les difficultés rencontrées par les familles corses et les ventes de patrimoine destinées à répondre à des besoins financiers.

Elle conteste en revanche certains chiffres avancés concernant les droits de succession et demande que ces données soient vérifiées auprès de professionnels compétents.
Elle appelle à éviter les généralisations et les données insuffisamment étayées dans le débat.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** rappelle que les prix de vente des maisons dans les villages ont connu une augmentation spectaculaire et que, par conséquent, les frais de succession ont augmenté de la même façon.

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse** rappelle que les exemples particuliers ne peuvent à eux seuls établir des règles générales et invite les élus à s'appuyer sur les travaux techniques conduits en commission et dans les instances de concertation.
Elle assume personnellement le choix d'une trajectoire de « rupture », issue selon elle d'une réflexion politique et scientifique, tout en précisant que celle-ci ne signifie pas décroissance.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** défend un autre modèle de développement, davantage orienté vers le logement permanent, la réhabilitation et la préservation du foncier.
Elle insiste sur la nécessité de protéger la capacité des Corses à se loger, travailler et rester sur leur territoire et soutient la territorialisation à l'échelle communale dans une logique de co-construction.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** estime que les objectifs généraux peuvent faire l'objet d'un consensus mais que leur mise en œuvre demeure insuffisamment précisée. S'appuyant notamment sur son expérience concernant la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles, elle appelle à une méthodologie incontestable et collectivement validée.

Elle craint que des définitions insuffisamment stabilisées de la consommation foncière conduisent à des conflits entre communes et à des contentieux.
Elle demande donc davantage de précisions avant de se prononcer définitivement sur les modalités de la trajectoire.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** appelle à éviter toute présentation du débat sous la forme d'une opposition entre « bons » et « mauvais » nationalistes ou entre bâtisseurs et défenseurs de l'environnement.
Il considère que les objectifs généraux peuvent être partagés mais que les moyens doivent faire l'objet d'une discussion collective.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** insiste sur la nécessité d'une participation de l'ensemble des groupes politiques aux travaux techniques et rappelle

que le débat porte à ce stade sur des orientations et non encore sur l'ensemble du contenu du futur PADDUC.

**M. Romain COLONNA** considère que la question foncière touche directement à la capacité des Corses à rester sur leur territoire, à se loger et à construire leur avenir. Il estime que la trajectoire actuelle ne peut être poursuivie sans changement et soutient une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 65 %.

Il défend une adaptation du droit, notamment sue les questions fiscales, de préemption et de statut de résident. Il considère que la future politique doit être différenciée selon les territoires et élaborés dans une logique de co-construction.

**Mme Nadine NIVAGGIONI** souligne qu'il y a eu une libéralisation du marché foncier et aujourd'hui, un véritable fossé s'est créé chez les jeunes qui se sentent dépossédés de leurs terres et de leurs biens.

**M. Jean-Noël PROFIZI** témoigne des difficultés rencontrées dans sa commune dans la mise en œuvre de la sobriété foncière.
Il s'inquiète notamment de la diminution des terrains disponibles et de l'effet potentiel de cette raréfaction sur les prix.

Il souligne la difficulté croissante pour les jeunes et les familles de construire sur leur propre territoire et demande que la future politique foncière apporte des outils concrets permettant de leur garantir des perspectives.

**M. Hyacinthe VANNI** estime qu'un constat commun existe sur la difficulté croissante pour les habitants des villages, y compris les plus éloignés, d'accéder au foncier.
Il s'interroge sur les responsabilités respectives des communes et de l'État dans les autorisations d'urbanisme et appelle à une application équitable des règles.

**M. Hyacinthe VANNI** considère que la priorité doit être donnée à l'accès au foncier des résidents et à la possibilité pour les jeunes de construire leur logement.
Il soutient la protection des Espaces Stratégiques Agricoles et pose la question centrale de la destination du développement : « pour qui construire ? ».

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse** remercie le Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie, et ses équipes pour l'excellent travail réalisé.
Elle invite tous les conseillers à assister au Copil dont la mise en place a été demandée, afin de pouvoir travailler sur l'ensemble des données.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** se place dans le scénario de rupture en matière de foncier, tel que proposé par le Conseil exécutif. Il ne s'agit pas d'un scénario de décroissance contrairement à ce qui a été entendu lors de ce débat de la part de certains conseillers, mais bien celui d'une croissance, certes déséquilibrée et appauvrissante, qui conduit à ce que le peuple Corse sur sa terre ne soit plus en capacité ni d'être propriétaire, ni de se loger et demain, de travailler.

Elle souhaite que les travaux de révision du PADDUC soient abordés de façon sereine et que l'on trouve la capacité technique, en responsabilité, de sauver cette terre et ce peuple.

**M. Julien PAOLINI**, en réponse aux intervenants, présente le travail technique réalisé par la Collectivité de Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie et souligne qu'il a été produit en interne.

Il précise que la révision du PADDUC constitue encore une phase préparatoire et annonce une période de consultation des territoires, notamment de la Chambre des Territoires.
Il défend une territorialisation à l'échelle communale permettant de différencier les efforts selon plusieurs critères : consommation passée, part de résidences secondaires, densité, développement économique et nombre de ménages permanents.
Il précise que le scénario proposé prend comme point de départ 2025 et vise une réduction de l'ordre de 2 000 hectares sur 2025-2035 par rapport à la période de référence.

**M. Julien PAOLINI** défend également les actions déjà engagées par la Collectivité de Corse en matière de foncier, de logement, de fiscalité et de lutte contre la spéculation.

**M. le Président du Conseil exécutif de Corse** présente la sobriété foncière comme un choix politique et sociétal assumé par le Conseil exécutif. Il considère que le foncier et l'eau doivent être regardés comme des biens communs et non uniquement comme des marchandises.

Il précise que la rupture recherchée ne correspond pas à un refus du développement économique mais à une transformation de son modèle, notamment, grâce à la réhabilitation, au logement permanent et à la reconversion des espaces déjà artificialisés.

**Le Président Gilles GIOVANNANGELI** souhaite une construction collective de la trajectoire avec les communes et les intercommunalités et indique, qu'en l'absence de consensus, le processus démocratique devra conduire à un vote.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse, remercie l'ensemble des intervenants pour la richesse du débat.

**Sont absents :**

**ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BORROMEI Vanina, DUVAL Santa, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, PIETRI Véronique, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport.**

## ENERGIA / ÉNERGIE

**Raportu nu 147 : Cunvenzione quadru di partenariatu Statu - Cullettività di Corsica - ERILIA - Messa in opera di a Prugrammazione Pluriannuale di l'Energia - Rinuvazione di u patrimoniu suciale**
**Rapport n° 147 :** Convention-cadre de partenariat État - Collectivité de Corse - ERILIA - Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - Rénovation du parc social

## ALLOGHJU / LOGEMENT

**Raportu nu 170 : Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullittività di Corsica (CdC) è l'Uffizii Publichi di l'Abitatu (OPH) di a Cullittività di Corsica (OPH2C) è l'OPH di a Cumunità d'Agglumerazione di u Paese Aiaccinu (CAPA)**
**Rapport n° 170 :** Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

**Raportu n° 178 : Dispusitivu di cuntrattualizazione cù l'appighjunadori suciali**
**Rapport n° 178 :** Dispositif de contractualisation en faveur des bailleurs sociaux privés

Les trois rapports font l'objet d'une présentation commune par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

**M. François SORBA** donne lecture des rapports et des Avis favorables de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**M. Joseph SAVELLI** donne lecture des rapports et des Avis favorables de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

**M. Charles VOGLIMACCI** souligne que la question du logement social renvoie à deux problématiques cumulatives que sont la précarité et le logement et cela justifie la forte mobilisation de la puissance publique, afin d'augmenter, notamment, le parc de logements sociaux dans des zones tendues.
Il précise que les conventions d'objectifs et de moyens, signées avec les deux Offices publics de l'habitat, consistent à encadrer la programmation pluriannuelle en complément des autres aides.

**M. Charles VOGLIMACCI** rappelle que, depuis 2018, la priorité avait été donnée à la réhabilitation du parc existant (même si 76 logements ont été créés), que l'accent avait été mis sur le bail réel solidaire dont le principe reste celui de la dissociation foncière.

Il s'interroge sur les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux en souhaitant avoir plus d'informations chiffrées sur ces dossiers.

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI** souligne que dans le dispositif de contractualisation en faveur des bailleurs sociaux privés on retrouve les mêmes éléments et les mêmes données que dans le rapport consacré aux conventions d'objectifs et de moyens avec les deux Offices publics de l'habitat.
Ainsi, les aides accordées aux bailleurs privés sont soumises à la signature de conventions excluant toute intervention automatique de la Collectivité de Corse dans l'attente de la mise en place de ces partenariats.

Elle estime que la suppression de l'aide de la CdC risque de retarder, voire d'empêcher certains projets en cours sur certaines communes

**M. Paul-Félix BENEDETTI** souligne que la démarche traduit la volonté de la CdC de réhabiliter énergétiquement une partie du parc de logements sociaux, avec pour objectif de mobiliser des ressources publiques à hauteur de 50 %. Mais il ne faudrait pas que les deux offices publics de l'habitat qui sont dans l'impossibilité de lever des fonds de réhabilitation et de construction, soient pénalisés par rapport aux bailleurs sociaux privés, étrangers à la Corse.

Il demande que la CdC réfléchisse à une recapitalisation des sociétés publiques corses de l'habitat afin qu'elles puissent réemprunter et construire.
Constatant que le parc de logement est de plus en plus vieillissant et que les constructions nouvelles ne représentent que 10 %, il souhaite que soient prévus des programmes adaptés, mieux ciblés et que l'on

définisse une enveloppe financière de subventions allant dans le sens d'un équilibre économique, sans augmentation des loyers et sans que les rénovations soient faites à minima.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** estime qu'il faut tendre à l'indépendance énergétique en faisant de la rénovation permettant d'économiser 25 000 tonnes d'équivalent pétrole.
Il souhaite que l'on définisse, dans le cadre des programmes de rénovation, un dispositif collectif avec des réseaux de chaleur adaptés valorisant ainsi la production insulaire de bois.

**Mme Françoise CAMPANA** souligne que les trois rapports du Conseil exécutif évoquent, avant tout, le droit des Corses à vivre dignement sur leur terre. Elle fait observer que la crise du logement est devenue l'une des premières fractures sociales en Corse et qu'elle résulte de plusieurs phénomènes : la spéculation foncière, le poids des résidences secondaires, le développement des meublés de tourisme, l'insuffisance des logements accessibles, ainsi qu'une pression immobilière éloignant les Corses de leur île.

Elle défend une politique qui ne se limite pas à construire de nouveaux logements, mais qui vise à améliorer durablement les conditions de vie. Elle insiste sur la nécessité de réhabiliter le parc existant, de remettre les logements vacants sur le marché, de valoriser le bâti ancien et de préserver le foncier et les terres agricoles.

**Mme Françoise CAMPANA** estime également que la politique du logement doit être articulée avec les politiques de transport, d'éducation, de santé, de commerce, de culture et d'équipements publics. Elle appelle à renforcer la concertation entre la Collectivité de Corse, les offices publics de l'habitat, les communes et les intercommunalités.
Elle considère que la construction de logements sociaux doit être accompagnée d'une régulation du marché immobilier et rappelle son soutien au statut de résident, présenté comme complémentaire du logement social.

**M. Jean-Michel SAVELLI** intervient principalement sur les aspects techniques et opérationnels de la rénovation.
Il s'interroge sur la capacité du tissu économique local à répondre à l'augmentation du nombre de chantiers, notamment en matière d'artisans certifiés RGE et de cabinets spécialisés dans les audits et les études thermiques.

Il questionne également la répartition annoncée des financements entre ERILIA et la Collectivité de Corse, en particulier le principe d'un financement à parts égales, et demande si cette répartition repose sur une évaluation précise des responsabilités respectives.

**M. Jean-Michel SAVELLI** appelle à veiller à ce que les crédits mobilisés pour la rénovation par ERILIA ne réduisent pas les moyens disponibles pour d'autres besoins, notamment ceux liés à la sortie d'ENGIE et à la rénovation du parc privé.
Enfin, il s'interroge sur la capacité du système électrique corse à absorber les évolutions liées à la maîtrise de la demande énergétique et à la sortie du gaz, et demande si les risques de tension sur le réseau ont été suffisamment anticipés.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** inscrit les trois rapports du Conseil exécutif dans la problématique plus large de l'accès au logement des Corses les plus modestes.
Elle souligne l'intérêt de la rénovation énergétique du parc social, qui permettrait d'améliorer les conditions de vie tout en réduisant les dépenses énergétiques des ménages.

Elle estime toutefois que l'utilisation de financements publics doit s'accompagner d'exigences vis-à-vis des bailleurs. Elle exprime notamment une inquiétude quant à une éventuelle augmentation des loyers à la suite des travaux de réhabilitation et demande que les investissements publics bénéficient directement aux locataires.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** insiste également sur la nécessité de renforcer les offices publics de l'habitat, afin qu'ils puissent répondre aux besoins dans les territoires où les opérations sont peu rentables pour les bailleurs privés, notamment dans les petites communes rurales.

Enfin, elle rappelle à clarifier les critères d'attribution des logements et inscrire les conventions examinées dans une politique globale de l'habitat en faveur des Corses les plus modestes.

**M. Antoine-Joseph PERALDI** rappelle que le logement constitue une priorité stratégique de la Collectivité de Corse et répond à une urgence à la fois sociale, économique et territoriale.
Il souligne la complémentarité des différents rapports : sobriété foncière, production de logements abordables, rénovation thermique et réduction des inégalités territoriales.

Concernant ERILIA, il présente la rénovation thermique comme un chantier majeur, indispensable pour améliorer le confort des locataires, réduire les consommations énergétiques et moderniser un patrimoine vieillissant.
Il insiste sur la nécessité de planifier les opérations, notamment parce que les travaux seront réalisés en milieu occupé. La contractualisation doit permettre de donner de la visibilité aux bailleurs, aux institutions, aux ménages et aux entreprises du BTP.

**M. Antoine-Joseph PERALDI** souligne l'ampleur du programme, qui concerne environ 5 000 logements et représente une enveloppe de 300 millions d'euros, ainsi que la nécessité d'adapter cette stratégie aux capacités financières des offices publics de l'habitat.

**M. Don Joseph LUCCIONI** place la question du « qui » au centre des politiques d'accès à la propriété et au logement locatif social.
Il rappelle que la Collectivité de Corse utilise, dans le cadre juridique actuel, les différents leviers disponibles, tout en soulignant la nécessité d'évolutions institutionnelles et législatives permettant notamment de mieux prendre en compte les personnes vivant durablement en Corse.

Il évoque ainsi la possibilité de renforcer les critères d'accès au logement social et de favoriser une intervention spécifique lorsque le marché libre ne permet pas de réguler certaines situations.

**M. Don Joseph LUCCIONI** insiste également sur la nécessité d'améliorer les parcours résidentiels des ménages modestes : le logement social doit pouvoir constituer une étape vers la primo-accession puis vers une propriété durable.

**M. Julien PAOLINI** répond aux différentes interrogations et rappelle d'abord la difficulté de concilier la construction de nouveaux logements sociaux avec la réhabilitation du parc existant, notamment lorsque les travaux sont réalisés en site occupé.
Concernant les financements, il précise que l'intervention de la Collectivité de Corse est différenciée selon les bailleurs. Pour ERILIA, elle représente environ 25 % de la masse d'investissement totale, contre environ 50 % pour les bailleurs publics.
Il explique que la Collectivité de Corse souhaite également renforcer les offices publics de l'habitat et développer des partenariats permettant de produire davantage de logements abordables.

**M. Julien PAOLINI** souligne par ailleurs le rôle que pourraient jouer les communes dans la production de logements à vocation sociale, notamment dans les territoires où les opérateurs privés interviennent peu. Il évoque la nécessité de discussions avec l'État sur les dispositifs fiscaux et les aides pouvant accompagner ces opérations.

Concernant la capacité des entreprises corses à réaliser les travaux, il estime que le tissu économique insulaire dispose aujourd'hui des compétences nécessaires, notamment grâce aux entreprises RGE. Il cite plusieurs opérations déjà réalisées et indique qu'une part importante des travaux bénéficie aux entreprises corses.
Il estime que l'ensemble des programmes représente environ 400 millions d'euros d'investissements, avec 100 millions pour les bailleurs publics et 300 millions pour ERILIA.

**Le Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie** insiste également sur le lien entre rénovation énergétique et sortie du gaz : les rénovations globales doivent permettre de réduire les consommations et d'éviter une augmentation excessive de la demande d'électricité liée au remplacement des équipements au gaz.

Enfin, il précise que la convention avec ERILIA prévoit que les opérations soient réalisées sans impact sur les loyers des résidents. Il indique également que la Collectivité de Corse entend travailler, dans le cadre du droit existant, sur les critères d'attribution des logements sociaux.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met les projets de délibérations aux voix

**Rapport n° 147 :** Convention-cadre de partenariat État - Collectivité de Corse - ERILIA - Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - Rénovation du parc social

**<u>Sont absents</u> :**

**BENEDETTI Paul-Félix, PIETRI Véronique, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François,**

**TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 60**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**Rapport n° 170 :** Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

**Mme Juliette PONZEVERA**, Présidente de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, annonce qu'elle se déporte sur ce rapport. Elle quitte l'hémicycle.

**<u>Sont absents</u> :**

**BENEDETTI Paul-Félix, PIETRI Véronique, PONZEVERA Juliette, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 59**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**Rapport n° 178 :** Dispositif de contractualisation en faveur des bailleurs sociaux privés

**<u>Sont absents</u> :**

**BENEDETTI Paul-Félix, PIETRI Véronique, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 60**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**La séance est suspendue à 20h45.**

**SÉANCE PUBLIQUE DES 30 ET 31 JUILLET 2026**

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE**

**JOURNÉE DU VENDREDI 31 JUILLET**

**La séance est reprise à 11h10.**

## RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

## INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu nᵘ 173 : Presa in carica d'una parte di i supracusti ligati à u sistema ETS chì anu un'impattu nant'à e delegazione di serviziu publicu rilative à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri cuncluse cù a cumpagnia Corsica Linea**
**Rapport n° 173 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie Corsica Linea

**Raportu nᵘ 172 : Presa in carica d'una parte di i supracusti ligati à u sistema ETS chì anu un'impattu nant'à e delegazione di serviziu publicu rilative à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri cuncluse cù a cumpagnia La Méridionale**
**Rapport n° 172 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie La Méridionale

Les deux rapports font l'objet d'une présentation commune de **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse.

**M. Joseph SAVELLI** donne lecture des rapports et des Avis favorables de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse** donne lecture de l'Avis du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** considère que la compensation liée aux ETS révèle les faiblesses du contrat de délégation de service public. Il estime que les évolutions réglementaires européennes étaient suffisamment prévisibles pour qu'une clause de revoyure financière spécifique soit prévue dès l'origine.

Il conteste notamment la pertinence de la clé de répartition 70 % SIEG/30 % activité concurrentielle, qu'il juge économiquement défavorable à la Collectivité de Corse.

Il souligne également le coût supérieur des navires mixtes par rapport à des cargos dédiés au fret, ainsi que leur consommation énergétique plus importante. Selon lui, les bénéfices affichés par les opérateurs et l'opacité de la distinction entre activités de service public et activités commerciales justifient une révision générale du modèle contractuel.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** appelle enfin à anticiper la prochaine DSP plutôt qu'à subir de nouvelles charges, notamment celles qui pourraient résulter de l'évolution du prix des carburants et de la fiscalité carbone.

**M. Jean-Michel SAVELLI** partage largement l'analyse de Paul-Félix BENEDETTI et considère que le dossier des ETS constitue « l'arbre qui cache la forêt ». Il estime que le système actuel de desserte, centré sur des cargos mixtes, n'est plus adapté aux besoins de la Corse.

Il compare les coûts des navires mixtes à ceux des cargos exclusivement dédiés au fret et souligne l'augmentation importante des dotations de continuité territoriale. Il critique également les choix technologiques effectués, notamment concernant le GNL et les scrubbers.

**M. Jean-Michel SAVELLI** demande davantage de transparence financière de la part des compagnies délégataires, notamment par la publication de leurs comptes ou la mise en place d'une comptabilité analytique permettant de distinguer clairement les activités commerciales et celles relevant du service public.
Enfin, il estime que l'article 11-4 de la convention ne sécurise pas suffisamment la prise en charge des ETS et annonce que le groupe « Un Soffiu Novu » ne participera pas au vote.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** élargit le débat à la politique générale des transports. Elle dénonce une logique permanente de « pallier » et « compenser », au lieu d'anticiper et de transformer le système.
Elle estime que les difficultés actuelles étaient largement prévisibles et regrette le manque d'anticipation concernant les évolutions européennes, notamment en matière de fiscalité environnementale. Elle évoque également les conséquences du système actuel sur les ports, les infrastructures routières, le pouvoir d'achat et les flux de transport.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** appelle à repenser le périmètre du fret, notamment dans les relations avec la Sardaigne et l'Italie, ainsi qu'à revoir la stratégie de lobbying auprès de l'Union européenne. Pour

elle, la question centrale est celle du rapport de force politique et de la capacité de la Corse à obtenir des adaptations réglementaires.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** insiste sur la nécessité de disposer de comptes analytiques permettant de vérifier le respect du principe de bénéfice raisonnable. Il considère que la Collectivité de Corse doit pouvoir démontrer aux usagers que les soutiens financiers accordés aux délégataires correspondent à des coûts justifiés et maîtrisés.

Il demande donc que l'Office des Transports puisse fournir une vision précise des coûts et de leur évolution, afin de garantir une relation transparente entre l'autorité concédante, les délégataires et les usagers corses.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** considère que plusieurs interventions convergent vers la nécessité d'interroger le modèle actuel, sans pour autant refaire immédiatement le débat général sur les transports.
Il rappelle l'histoire de la SNCM et des précédentes crises du système de desserte, tout en soulignant que le coût actuel de la continuité territoriale approche désormais le quart de milliard d'euros par an. Il estime légitime de s'interroger sur l'adéquation entre le niveau des dépenses publiques et les services effectivement rendus.

Concernant les ETS, il indique que le groupe « Avanzemu » accompagnera le dispositif avec réserve, tout en demandant que soit engagée une réflexion plus large sur l'avenir du système. Il invite notamment à comparer davantage la Corse avec la Sardaigne, tant sur la desserte que sur le développement économique et touristique.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** réaffirme son attachement à la DSP et aux obligations de service public, tout en estimant que cet attachement ne doit pas conduire à accepter indéfiniment une hausse de la dépense publique.

**M. Hyacinthe VANNI** considère que le surcoût lié aux ETS ne résulte pas des décisions de la Collectivité de Corse ou des compagnies, mais de règles européennes et nationales imposées à la Corse.
Il s'interroge sur le traitement différent réservé à la Corse par rapport à d'autres territoires insulaires européens et demande que la Corse bénéficie de dérogations comparables.

Tout en reconnaissant les efforts réalisés par les compagnies et par la Collectivité de Corse, il estime nécessaire de poursuivre le lobbying auprès de l'Union européenne. Il juge la situation injuste et appelle à obtenir une correction de ce qui constitue, selon lui, une inégalité de traitement entre territoires insulaires.

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse** rappelle que les ETS constituent une difficulté pour de nombreux territoires insulaires européens. Elle souligne notamment que la Grèce a obtenu une exemption pour ses îles de moins de 200 000 habitants, à l'exception de la Crète.

Elle insiste sur la nécessité d'un lobbying européen coordonné et estime que la question ne porte pas uniquement sur l'exonération des ETS, mais également sur le fléchage du produit de cette fiscalité vers des dépenses environnementales, notamment la décarbonation des ports, des aéroports et du transit maritime.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** souligne ainsi que la fiscalité carbone devrait pouvoir produire un retour concret au bénéfice des territoires insulaires concernés.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**, en réponse aux intervenants, réfute fermement plusieurs critiques formulées au cours du débat. Il affirme que le principe du bénéfice raisonnable est pleinement appliqué, que les comptes des compagnies sont transmis et audités, et que l'Office des Transports exerce un contrôle approfondi sur les délégataires.
Il conteste notamment l'idée selon laquelle les compagnies réaliseraient des bénéfices excessifs sur la DSP. Il rappelle également que les activités commerciales hors service public jouent un rôle dans l'équilibre économique global des opérateurs.

Sur la clé de répartition SIEG/hors SIEG et la compensation des ETS, **le Président de l'Office des Transports** considère que le dispositif est juridiquement sécurisé, notamment par les échanges avec l'État, la Préfecture et les institutions européennes. Il estime donc que la compensation transitoire peut être assumée.

Il reconnaît néanmoins la nécessité de faire évoluer le modèle à moyen terme. Il explique que les tests de marché réalisés avant les DSP ne permettent pas actuellement de trouver des opérateurs privés capables de répondre seuls aux besoins de la Corse en matière de fret. Cette situation justifie, selon lui, le recours à des navires mixtes et à un modèle combinant service public et activité commerciale.
Il insiste également sur le caractère politique des ETS et sur la nécessité de défendre une plus grande souveraineté décisionnelle de la Corse, tout en veillant à ce que celle-ci produise un gain économique, social et environnemental réel.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA** indique que des travaux sont déjà engagés avec les acteurs économiques, les syndicats et les compagnies, ainsi qu'avec la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie, notamment dans le cadre

d’un projet de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Enfin, il demande la validation des compensations pour 2024 et 2025 et indique que la Collectivité de Corse est prête pour 2026, tout en poursuivant le combat politique auprès de l’État et de l’Union européenne pour obtenir une exemption ou une adaptation du régime ETS, ainsi qu’un fléchage de la fiscalité carbone vers les besoins spécifiques de la Corse.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente de l’Assemblée de Corse** met aux voix la délibération relative au **Rapport n° 173 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie Corsica Linea

**<u>Sont absents</u> :**

**CHIAPPINI Angèle, MELA Georges, PIETRI Véronique, SEATELLI Jean-Louis**

**L’Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l’unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D’ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE MAO Ghjuvan’Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe**

**<u>Se sont Abstenus</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CASANOVA-NICOLAI Paule, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine,**

**POLI Pierre, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, VOGLIMACCI Charles**

**<u>N'ont pas pris part au vote</u> : Mmes**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, TIBERI Julia**

**POUR : 34**
**CONTRE : 0**
**ABST : 23**
**NPPV : 2**

**La Présidente de l'Assemblée de** Corse met ensuite aux voix la délibération relative au **Rapport n° 172 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie La Méridionale

**<u>Sont absents</u> :**

**CHIAPPINI Angèle, MELA Georges, PIETRI Véronique, SEATELLI Jean-Louis**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe**

**<u>Se sont Abstenus</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CASANOVA-NICOLAI Paule, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, LE BOMIN**

**Vanina, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, VOGLIMACCI Charles**

**N'ont pas pris part au vote : Mmes**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, TIBERI Julia**

**POUR : 34**
**CONTRE : 0**
**ABST : 23**
**NPPV : 2**

## SVILUPPU ECUNOMICU - IMPIEGU - INNUVAZIONE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION

**Raportu nᵘ 171 : Prugramma di sustegnu di l'ecunumia corsa** « **risilienza, territorii è inginieria finanziaria** »
**Rapport n° 171 :** Programme de soutien de l'économie corse « risilienza, territorii è inginieria finanziaria »

**M. Gilles GIOVANNANGELI**, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse, présente le rapport.

**M. Joseph SAVELLI** donne lecture de l'Avis Favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

**M. François SORBA** donne lecture de l'Avis Favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Mme Angèle CHIAPPINI** souligne la dégradation de la conjoncture économique, notamment dans le secteur du bâtiment, en insistant sur la baisse de la commande publique, qui fragilise de nombreuses entreprises du BTP.
Elle rappelle les difficultés croissantes des entreprises corse, marquées par des tensions de trésorerie, un accès compliqué au financement et une augmentation des défaillances. Elle relève notamment qu'en 2025, sur 445 procédures engagées en Corse, 226 ont directement abouti à une liquidation, sans passer par une phase de sauvegarde ou de redressement.

Afin d'améliorer la détection précoce des difficultés, **Mme Angèle CHIAPPINI** propose d'intégrer au tableau de bord économique de l'ADEC un nouvel indicateur : l'évolution des avances versées par l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des

salariés (AGS). Selon elle, cet indicateur permettrait de mieux anticiper les défaillances et de repérer les entreprises fragilisées avant qu'elles ne deviennent insolvables.

**M. Jean-Paul PANZANI** salue la qualité du rapport et la cohérence de la stratégie proposée par le Conseil exécutif. Il défend une économie corse plus forte, diversifiée, maîtrisée par les Corses et fondée sur la résilience, la justice sociale et l'équilibre territorial.
Il souligne la nécessité de concilier le soutien immédiat aux entreprises en difficulté avec leur transformation à long terme, notamment par l'investissement, la modernisation, la diversification et la création d'emplois durables.

Il met en avant le rôle de l'ADEC dans l'accompagnement des TPE et des PME, ainsi que les dispositifs de soutien et d'ingénierie financière. Il souligne notamment :

- le développement des aides de proximité et le soutien aux investissements productifs ;
- l'évolution de la capacité d'intervention en ingénierie financière vers 64 millions d'euros ;
- la création d'un instrument de soutien à la trésorerie doté de 10 millions d'euros ;
- la création du fonds de garantie bancaire ;
- le lancement de la marque ADEC Invest, qui pourrait constituer une première étape vers une banque territoriale d'investissement.

**M. Jean-Paul PANZANI** insiste également sur la nécessité de soutenir la jeunesse, de favoriser la transition écologique et de renforcer le dialogue avec les acteurs économiques et les collectivités locales. Il considère que le développement économique doit mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires corses.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** reconnaît l'intérêt des nouveaux outils de soutien à la trésorerie et de garantie bancaire, mais soulève deux questions de fond.
La première concerne la répartition des responsabilités entre la Collectivité de Corse et l'ADEC. Il s'interroge sur le transfert à l'ADEC de la gestion, de l'individualisation et de la liquidation des aides économiques. Il estime qu'un débat en commission serait nécessaire pour préciser les responsabilités de chaque instance et garantir le contrôle politique de l'utilisation des fonds publics.
La seconde concerne la création d'une banque territoriale d'investissement corse. Il souhaite que ce projet fasse l'objet d'une étude concrète et d'un rapport permettant de définir son fonctionnement, son statu et ses modalités de fonctionnement. Il évoque notamment la possibilité de s'appuyer sur un établissement existant, comme la CADEC, ou de créer une nouvelle structure.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** estime que les outils financiers doivent permettre un accompagnement durable des entreprises et ne pas se limiter à la gestion des situations de crise.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** décrit une situation économique particulièrement préoccupante, liée à des facteurs structurels et conjoncturels : fiscalité inadaptée, surcoûts liés à l'insularité et aux transports, coût des matières premières, inflation, énergie et hausse des taux d'intérêt. Il rappelle que les défaillances touchent également des entreprises bien établies.
Il considère que les transformations institutionnelles récentes, notamment l'évolution du rôle de l'ADEC et le transfert de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la Collectivité de Corse, rendent nécessaire un débat politique plus approfondi sur l'organisation de l'action économique.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** formule plusieurs propositions :
- Actualiser, voire refondre le SRDEII, afin de simplifier les dispositifs d'aide et d'en évaluer l'efficacité globale ;
- Territorialiser davantage l'ingénierie financière, en tenant compte des réalités économiques différentes entre les territoires corses ;
- Renforcer la proximité des outils d'accompagnement avec les entreprises, notamment les TPE, qui disposent souvent de peu de moyens administratifs ;
- Mieux articuler les différents instruments financiers, dont la CADEC, Femu Qui, CAPI et Corse Active ;
- Inscrire le projet de banque territoriale d'investissement dans une stratégie globale de développement économique.

Il annonce néanmoins que le groupe « Avanzemu » votera le rapport, tout en appelant à davantage de lisibilité, de cohérence et d'efficacité dans les dispositifs de soutien.

**Mme Christelle COMBETTE** précise que la demande initiale de renvoi en commission du groupe « Un Soffiu Novu » ne constituait pas une opposition aux objectifs du rapport, mais visait à garantir la transparence et le contrôle e l'utilisation des fonds publics.
Elle estime que le rapport présente plusieurs insuffisances, notamment :
- l'absence de chiffrage global précis des nouvelles mesures ;
- le manque de programmation pluriannuelle et de ventilation budgétaire ;
- l'absence de précisions suffisantes sur les montants réellement mobilisés et les calendriers de mise en œuvre des instruments financiers ;
- le manque de règles détaillées concernant certains dispositifs, notamment « Ribomba » et « Crea Impresa ».

Elle considère que l'Assemblée de Corse doit pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur les aides économiques, leurs modalités d'application et leurs conséquences budgétaires.
Elle exprime également des réserves concernant le dispositif « Rinascità », destiné aux entreprises victimes de sinistres ou d'évènements exceptionnels, notamment sur son articulation avec les indemnisations d'assurance.

Enfin, **Mme Christelle COMBETTE** demande un meilleur suivi des organismes financiers partenaires, notamment la CADEC, CAPI, l'ADIE et Femu Qui, ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus par les dispositifs regroupés sous la marque ADEC Invest avant tout engagement vers une banque territoriale d'investissement.
Elle indique que le groupe « Un Soffiu Novu » a déposé un amendement destiné à répondre à ces réserves.

**M. Don Joseph LUCCIONI** défend le rôle de l'ADEC, qu'il considère comme une agence pleinement intégrée aux institutions de la Collectivité de Corse, notamment par la représentation des différents groupes politiques au sein de son conseil d'administration et de son bureau.
Il salue la réactivité de l'ADEC face aux difficultés économiques et soutient les dispositifs « Resilienza », « Rinascità » et « Ribomba », ainsi que la mesure « Impresa Paisani », qu'il juge cohérente avec les objectifs de développement de l'économie de proximité.

Il rappelle les résultats de l'action de l'ADEC en 2025, notamment l'accompagnement de près de 300 entreprises, la création de 253 emplois et le maintien de 800 emplois grâce aux aides directes.

**M. Don Joseph LUCCIONI** souligne toutefois les limites des compétences actuelles de la Collectivité de Corse, notamment en matière fiscale et réglementaire. Il estime qu'une évolution institutionnelle et un statut d'autonomie pourraient permettre de développer des outils fiscaux adaptés aux entreprises productives, innovantes et implantées dans les zones rurales ou de montagne.
Il soutient enfin la perspective d'une banque territoriale d'investissement, considérée comme un levier pour un développement économique maîtrisé, durable et productif.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** souligne la cohérence de la politique économique menée par la Collectivité de Corse dans le cadre juridique actuel. Elle met en avant la capacité d'adaptation de l'ADEC et soutient la perspective de création d'une banque territoriale d'investissement.
Elle rappelle que l'évolution institutionnelle, avec notamment l'accès à des leviers fiscaux et législatifs, pourrait permettre de transformer

durablement le modèle de développement économique corse vers une économie plus productive, durable et ancrée dans les territoires.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** précise que les banques régionales constituent des outils existant dans plusieurs régions autonomes, mais également dans certaines régions qui ne disposent pas de ce statut.

**Le Président Gilles GIOVANNANGELI** répond aux observations formulées par les différents intervenants.

Sur les données économiques, il partage la proposition d'Angèle CHIAPPINI visant à améliorer les indicateurs de suivi des entreprises en difficulté. Il indique qu'un travail est engagé avec l'État et différents organismes, notamment l'URSSAF et la Banque de France, afin de constituer une cellule de veille économique.

Sur la gestion des aides par l'ADEC, il défend une organisation permettant de répondre plus rapidement aux besoins des entreprises. Il rappelle que les crédits des aides directes sont votés annuellement par l'Assemblée de Corse et que les groupes politiques participent aux instances de l'ADEC, notamment aux bureaux chargés de l'individualisation des aides. Il reconnaît néanmoins qu'une amélioration de la circulation de l'information peut être envisagée.

**Le Président du Conseil exécutif** précise que les aides directes reposent sur une enveloppe annuelle de 14 millions d'euros pour 2026. Concernant l'ingénierie financière, le passage de 54 à 64 millions d'euros repose principalement sur des redéploiements et des retours de fonds, et non sur des financements supplémentaires de même montant.

Sur la banque territoriale d'investissement, il confirme que les travaux sont engagés et qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée par l'ADEC. Il prévoit de solliciter les commissions des finances et du développement économique afin qu'elles participent à l'examen du rapport intermédiaire et à la poursuite du projet.

Sur la territorialisation, il se déclare favorable à un rapprochement de l'action économique avec les territoires. Il évoque notamment la possibilité de dispositifs de soutien cofinancés par la Collectivité de Corse et les intercommunalités, en particulier pour la redynamisation des centres-villes.

En conclusion, **le Président Gilles GIOVANNANGELI** réaffirme la nécessité de renforcer les outils économiques de la Corse et souligne que l'évolution institutionnelle pourrait offrir de nouveaux leviers pour orienter le développement économique.

**Mme Christelle COMBETTE** présente l'amendement déposé par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » :

- Insérer un nouvel article après l'article 10 de la délibération, ainsi rédigé : « Décide que l'Agence de Développement Économique de la Corse transmette, à l'issue de chaque exercice budgétaire, un rapport annuel présentant un état détaillé à notre Assemblée de l'usage des fonds octroyés aux organismes gestionnaires des instruments financiers en vigueur et des résultats obtenus par instrument » ;
- Insérer un nouvel article après l'article 13 de la délibération, ainsi rédigé : « Précise que l'ensemble du dispositif « ADEC Investì » fera l'objet d'une évaluation avant tout engagement vers une banque territoriale d'investissement »

**M. Jean-Martin MONDOLONI** propose un sous-amendement à l'amendement de son groupe, ainsi rédigé : « un rapport annuel présentant un état détaillé à ***la Commission des Finances*** de l'usage des fonds octroyés ».

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix le sous-amendement du groupe « Un Soffiu Novu » ; **il est ADOPTÉ à l'unanimité**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

**<u>Sont absents</u> :**

**ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, MELA Georges, PIETRI Véronique, SEATELLI Jean-Louis**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-**

**Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 57**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**L'amendement, sous-amendé, est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la délibération, ainsi amendée.

**Sont absents :**

**ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, MELA Georges, PIETRI Véronique, SEATELLI Jean-Louis**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**Ont Voté POUR : Mmes et MM.**

**ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI**

**Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 57**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** fait le point sur la suite de l'ordre du jour.

**La séance, suspendue à 14h15, est reprise à 16h05.**

## SCAMBII NANT'À A PARTENZA DI U SGIÒ RETTORE DI L'ACCADEMIA DI CORSICA
## ÉCHANGES SUR LE DÉPART DE M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CORSE

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** rappelle que chacun, dans cette Assemblée, connaît son implication personnelle dans les questions linguistiques et, de façon plus spécifique, son action pour la promotion de l'enseignement bilingue et immersif, aussi bien à l'école publique que dans les écoles associatives. Et sa contribution à la construction des dispositifs que l'on s'apprête à examiner aujourd'hui aura été vraiment majeure.

Au-delà de cet investissement en faveur de la langue corse, elle tient également à saluer le travail accompli pour sensibiliser nos enfants à la lutte contre les pratiques mafieuses, et à l'apprentissage de la démocratie. De même, c'est avec lui et avec les services de l'Académie que l'on a pu ici relancer avec succès l'Assemblea di i Zitelli, dont on va parler avec la motion adoptée lors de sa X$^{ème}$ édition.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée avait voté, à l'unanimité le 30 octobre 2025, une motion demandant à l'État le maintien du Recteur PAOLINI à son poste. Mais aujourd'hui, sa mutation, et la manière dont elle a été menée, ont de quoi inquiéter les Corses, et cela pour plusieurs raisons que l'on ne manquera pas d'évoquer au cours de ce débat.

Et la **Présidente MAUPERTUIS** de conclure son propos introductif en remerciant Rémi-François PAOLINI pour son action ici, tout en lui souhaitant : bona strada !

**M. Romain COLONNA**, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » voudrait préciser que si sa formation n'a pas l'habitude de saluer un grand serviteur de l'État dans cet hémicycle, aujourd'hui, assurément, Rémi-François PAOLINI le mérite.

Il tient à souligner, à ce propos, que l'Académie de Corse est historquement un lieu propice au conflit, que ce soit avec les institutions de la Corse ou avec la jeunesse corse, conflit portant régulièrement sur un système éducatif contesté, sur la langue corse et son enseigement. Et de ce lieu de conflit, Rémi-François PAOLINI a réussi à en faire un lieu de partenariat pendant deux ans. Cela, il convenait de le saluer, car tel n'avait pas été le cas -du moins, pas avec la même intensité, pas avec la même honnêteté, de tous ses prédécésseurs.

**M. Romain COLONNA** tient à rappeler que voici deux ans, entendant pour la première fois ce Recteur s'exprimer, à l'occasion de la remise des prix aux bacheliers "mention très bien", tout le monde avait été très content de voir qu'il parlait en langue corse à l'Assemblée de Corse, à la Collectivité de Corse. Deux ans après, M. PAOLINI aura effectué son utlime prise de parole en tant que Recteur à nouveau dans cet hémicycle, pour remettre les mêmes distinctions : clin d'oeil institutionnel à l'histoire, qu'il convient d'accueillir avec satisfaction, et même, émotion.

**M. COLONNA** tient aussi à souligner, après la Présidente de l'Assemblée, que c'est pour son action académique et éducative en faveur de la jeunesse, et surtout en faveur de la langue corse, que l'État, le gouvernement, avaient déjà voulu le chasser après seulement un an d'exercice: les élus s'y étaient opposés, il était normal de le faire quand un partenaire se comporte comme il le faisait, et de façon à maintenir le contrat moral et institutionnel entre l'Académie et la Collectivité.

Il tient, enfin, à indiquer que "Fà Populu Inseme" mesure le caractère politique de cette nouvelle décision d'éviction, motivée principalement par l'action menée par M. PAOLINI en faveur de la langue corse: son groupe, avec détermination, la conteste grandement et n'entend pas accepter.

Et de conclure en souhaitant lui aussi "bona strada" à Rémi-François PAOLINI, en le remerciant encore pour tout ce qu'il a entrepris ici en faveur du partenariat, du dialogue, de la jeunesse et de la langue corse ; ici, l'on continuera à défendre les intérêts de la langue corse comme il l'a fait jusqu'à présent.

**M. Pierre GHIONGA** tient, lui aussi, à saluer ce Recteur de premier ordre, muté trop rapidement sans doute en raison de raisons politiques, mais qui n'en laissera pas moins une trace majeure dans l'histoire de la lutte pour l'enseignement de la langue corse. Il espère, à cet égard, que la Collectivité obtiendra le transfert de la compétence éducative et qu'il pourra alors revenir, pour continuer à aider cet enseignement du corse. Aujourd'hui, au nom du groupe "Un'Altra Strada", il désire en tout cas le remercier publiquement.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** salue, au nom du groupe « Un Soffiu Novu » l'action du Recteur Rémi-François PAOLINI et son implication pour la langue corse. Il a été un infatigable travailleur, capable, à la fois, de fixer des grandes orientations et de s'attacher à un point de détail.
C'est un homme qui a su concilier ses origines insulaires, sa volonté de ne jamais trahir sa fidélité à ses racines, à sa langue, à sa terre.

Il souligne que le départ précipité du Recteur, vécu comme un limogeage, a pu être considéré comme un mauvais signal ; cependant, il espère que la nouvelle Rectrice sera à la hauteur des enjeux fixés par Rémi-François PAOLINI, tout en lui souhaitant une pleine réussite dans ses fonctions.

Enfin, il estime que le passage en Corse de Rémi-François PAOLINI laissera une trace indélébile de ce que doit être l'action d'un haut fonctionnaire dans un territoire comme la Corse.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** rappelle que tout le monde a été déçu du départ du Recteur. Il souligne que le travail effectué a été remarquable, notamment au niveau de la langue corse, que son action a été féconde, qu'elle laissera des traces et qu'il sera difficile de revenir en arrière.
Il souhaite à l'ancien Recteur le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

## **LINGUA CORSA** / LANGUE CORSE

**Raportu nᵘ 204 : Cunvinzioni pluriannuinca d'ughjttivi è di mezi trà u Statu è a Cullitività di Corsica 2026-2030 pà u sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa**
**Rapport n° 204 :** Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'État et la Collectivité de Corse 2026-2030 pour le développement de l'enseignement de la langue corse

Le rapport est présenté par **M. Gilles SIMEONI**, Conseiller exécutif en charge de la langue corse.

**M. Gilles SIMEONI** rend hommage au Recteur Rémi-François PAOLINI tout en rappelant que son départ est pour le Conseil une décision malheureuse tant sur la forme que sur le fond.
Sur la forme, il a été question de le sanctionner pour son action dans le domaine de la langue corse et pour s'être exprimé en corse et en français dans des occasions officielles, des cérémonies ou dans des communications publiques, y compris dans la presse.
Sur le fond, le départ du Recteur n'est pas simplement un turn-over administratif, ni une mutation vers une autre Académie. Pour cela, il y a des raisons objectives d'être inquiets quant à la volonté de poursuivre la

politique initiée par le Recteur, au moment où celle-ci a vocation à commencer à se concrétiser.

**M. Gilles SIMEONI** évoque des souvenirs et des rencontres avec le Recteur PAOLINI entre juillet 2024 et juillet 2026, tels que la remise des « mentions très bien » aux bacheliers, les questions liées à l'éducation et à la lutte contre les dérives mafieuses ou encore la rentrée scolaire de septembre 2024 dans le village d'origine de Rémi-François PAOLINI, Piedicorti.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** fait procéder au Vote sur l'urgence : **ADOPTÉ à l'unanimité.**

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis Favorable sur le rapport.

**Mme Muriel FAGNI** rappelle que cette convention parle de l'histoire et de l'identité du peuple corse, ainsi que de l'avenir que l'Assemblée de Corse veut construire pour ses enfants.
Elle fait remarquer que la langue corse, par le passé, se parlait mais ne se transmettait pas toujours de façon académique, « engendrant » ainsi des générations de corsophones passifs.

Elle souligne, qu'aujourd'hui, de plus en plus de jeunes femmes parlent corse à leurs enfants, des parents font l'effort d'accompagner leurs enfants dans l'apprentissage du corse et toute une génération d'enfants et d'adolescents réclament cet apprentissage du corse pour être en mesure de le parler sans complexe.

**Mme Muriel FAGNI** salue le travail engagé par la Collectivité de Corse qui a fait de la langue corse l'un des marqueurs majeurs de sa politique, et au-delà des chiffres et des engagements financiers, ce sont des vies transformées, des vocations nées et une fierté retrouvée, même s'il reste encore beaucoup à faire.
La Collectivité de Corse a fait le choix d'investir, d'innover et de croire en la langue corse et les résultats sont probants, les enfants parlent, les parents s'impliquent et la société insulaire se réapproprie son patrimoine linguistique. Et il nous appartient tous de faire vivre cette langue, pour les générations à venir.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** commence par relever que la présentation de ce plan a été l'occasion de récapituler l'engagement du Recteur PAOLINI.

Pour sa part, sans remettre en cause l'implication véritable, ni la volonté sincère de celui-ci, elle fait observer qu'il s'agit là d'un haut-fonctionnaire de l'État, chargé de mettre en œuvre la politique de l'État, et que le gouvernement a souhaité rappeler à ses obligations statutaires. Et elle estime que nonobstant cette volonté personnelle, cet engagement réel, la Corse ne saurait dépendre du profil d'un haut-fonctionnaire d'État, aussi en adéquation soit-il.

Elle souligne que, même si le Recteur PAOLINI a pris des engagements, la réalité est toute autre quant au suivi des engagements, aux moyens mis à disposition et réellement engagés. Elle rappelle que, lors du récent débat à l'Assemblée nationale sur l'autonomie de la Corse, il y a eu la résurgence, le renforcement d'un certain jacobinisme démontrant par là-même la continuité politique de l'État en matière de langue.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** poursuit son propos en abordant les deux dossiers relatifs à la langue corse inscrits à l'ordre du jour.

Le premier concerne le fort investissement réalisé par la Collectivité en faveur de la formation des enseignants à la langue corse. On semble considérer, en l'espèce, que s'il y a une volonté politique, cet investissement sera suivi d'un engagement en faveur du bilinguisme et de l'immersion. Mais pour elle, un véritable rapport de forces, serein et d'ordre politique, reste nécessaire : la Collectivité, qui justement, mobilise d'importants moyens et s'engage activement, doit aussi avoir une exigence de résultats. Cela suppose une inversion dans la manière de négocier, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une question de volonté, mais de l'usage de l'argent public de la Corse. Aussi, elle soutiendra le rapport, tout en appelant le Conseil Exécutif à constater que l'État n'a pas la volonté de le suivre et qu'il s'agirait, enfin, d'en tirer les leçons.

Le second porte sur la pérennisation de l'engagement de la Collectivité envers « Scola Corsa ». Il lui paraît lié avec le premier au niveau de la stratégie : dans les deux cas, on veut favoriser la mise en œuvre d'un enseignement immersif de la langue corse, la preuve ayant été faite que l'immersion génère davantage de résultats qu'un enseignement bilingue. Aussi, s'agit-il d'un côté de mobiliser les moyens, de mettre en œuvre l'immersion et d'exiger des résultats ; et de l'autre, de définir à l'égard de « Scola Corsa » la stratégie la plus adaptée : conventionnement avec l'État en amont, ou après que l'association ait fait la preuve de sa réussite, comme dans d'autres régions où c'est d'abord l'engagement privé qui a prévalu. Auquel cas, le dispositif de « Scola Corsa » serait le moyen pour la Collectivité d'apporter la démonstration de la viabilité de l'enseignement immersif.

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA** se déclare persuadée qu'en augmentant l'effort de la Collectivité et en diversifiant les sources de financements, cette démonstration sera faite, et l'État s'engagera lui aussi parce que la réalité s'imposera. Elle préfère en tout cas cette stratégie d'un rapport de forces tranquille à l'attitude consistant à montrer « patte blanche » : faute de quoi, elle pense que le dispositif d'immersion ne réussira pas.

**Mme Nadine NIVAGGIONI** souligne la qualité du travail mené avec le Recteur PAOLINI, qu'elle décrit comme un homme de proximité, ouvert au dialogue et capable de faire évoluer les pratiques.
Elle considère que la convention pluriannuelle est le résultat d'une collaboration entre les responsables politiques, le conseiller exécutif en charge de la langue corse, les enseignants et l'Académie.

Concernant le départ du Recteur, elle estime que cette décision illustre une défiance historique et persistante de l'État central envers les hauts fonctionnaires en Corse. Elle y voit également la difficulté de l'État à engager une véritable réforme décentralisatrice, notamment lorsque les enjeux concernent la langue corse.

Sur le fond, **Mme Nadine NIVAGGIONI** considère que la convention démontre la capacité de la Corse à prendre en charge l'évolution de son système éducatif. Elle met en avant le développement de nouvelles méthodes pédagogiques, notamment l'enseignement immersif et les approches innovantes dans des disciplines telles que les mathématiques, afin d'améliorer les connaissances des élèves.
Elle insiste sur l'ambition de cette démarche, qui ne se limite pas à des ajustements ponctuels, mais vise à construire une école corse exigeante, performante et adaptée aux besoins du territoire.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** exprime son soutien à l'ambition portée par la convention et à la continuité du projet Scola 2030. Il salue également la collaboration avec le Recteur PAOLINI et défend le développement de l'enseignement immersif.
Il déplore toutefois l'insuffisance des dispositifs d'évaluation prévus dans la convention. Selon lui, malgré les moyens financiers importants mobilisés, il est indispensable de mesurer concrètement les résultats obtenus afin de vérifier l'efficacité des actions engagées et d'ajuster les objectifs si nécessaire.

Il propose notamment de définir, pour chaque axe de travail, des critères d'évaluation précis et des indicateurs financiers permettant de suivre les dépenses et les résultats. Il estime également nécessaire de mesurer l'évolution du nombre de locuteurs corsophones et leur niveau de maîtrise de la langue, en s'inspirant notamment des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

**M. Jean-Martin MONDOLONI** rappelle que des financements conséquents sont engagés, avec notamment 6 millions d'euros et 1,5 millions d'euros par an évoqués dans son intervention. Il considère donc essentiel de pouvoir mesurer les progrès réalisés à l'horizon 2030, notamment en matière de nombre de locuteurs.

En conclusion, il réaffirme son adhésion à l'ambition éducative commune, tout en appelant à dépasser les réticences concernant l'évaluation, qu'il juge indispensable à la réussite et au pilotage de la politique linguistique.

**M. Pierre GHIONGA**, tout en faisant observer que cette convention n'inscrit pas encore l'enseignement de la langue corse dans un cadre d'officialité, n'en considère pas moins qu'elle représente une avancée majeure, notamment parce que pour la première fois, elle fait de la langue corse l'un des piliers du système éducatif.

Comme chacun le sait, le choix des moyens d'enseignement s'avère très important et à cet égard, l'immersion constitue le plus beau des moyens : aussi, convient-il d'emprunter cette route, dans trois ans, on en fera le bilan et l'on pourra juger de sa pertinence.

**M. Romain COLONNA** souligne la portée historique et politique de la convention, qui s'inscrit dans la continuité des engagements pris par l'Assemblée de Corse depuis 1983 en faveur du bilinguisme et de l'enseignement de la langue corse. Il considère que cette convention, représentant un engagement financier supérieur à 5 millions d'euros, constitue une avancée importante dans l'exercice de la compétence éducative par la Collectivité de Corse.

Concernant l'évaluation, il estime qu'il ne s'agit pas d'une volonté du Conseil exécutif ou de l'Académie d'éviter le contrôle des résultats. Il se dit favorable à une amélioration des critères d'évaluation, à une meilleure définition de l'enseignement immersif et à la mise en place d'un suivi annuel de la convention, complété par un bilan à son terme. Il rappelle que le document prévoit déjà des indicateurs relatifs aux formations, aux productions et à l'utilisation des financements.

**M. Romain COLONNA** affirme également, au nom du groupe « Fà Populu Inseme », son soutien à l'obtention d'une compétence éducative élargie pour la Corse, notamment en matière de bilinguisme, d'immersion, de langue corse, de calendrier scolaire et de formation.
Enfin, il insiste sur la nécessité d'assurer la continuité de l'engagement de l'État malgré le changement de Recteur. Il indique que la Collectivité de Corse sera particulièrement attentive au respect des engagements pris dans la convention et rappelle que ce partenariat suppose une implication effective des deux parties.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** considère que la convention permet de consolider certains acquis en matière d'enseignement de la langue corse. Il souligne le rôle essentiel joué par les Corses eux-mêmes dans la sauvegarde et la transmission de la langue, désormais largement dépendante de l'enseignement scolaire face au recul de son usage quotidien.
Il salue le travail et le courage du Recteur PAOLINI, qui a favorisé la continuité des dispositifs conventionnés malgré, selon lui, des résistances au sein des instances nationales de l'Éducation nationale.

Il juge toutefois la convention insuffisante au regard des ambitions attendues et la compare à celle signée en Bretagne en mars 2022 sous l'impulsion du Premier ministre Jean CASTEX. Il met en avant les moyens financiers plus importants mobilisés en Bretagne, avec une enveloppe annuelle supérieure à 12 millions d'euros, ainsi que les mesures favorisant la transmission des langues bretonnes et du gallo.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** regrette également que certaines initiatives corses, notamment celles liées à Scola Corsa, ne bénéficient pas d'une reconnaissance plus explicite dans la convention. Il appelle à maintenir l'unité politique autour de la défense de la langue corse.

Enfin, il propose d'explorer des solutions complémentaires, notamment le mécénat et la participation des entreprises, afin de compenser l'insuffisance éventuelle des financements publics. Il estime que la Corse doit mobiliser ses propres ressources pour assurer la sauvegarde de la langue, tout en respectant le cadre légal.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** souligne l'existence d'un large consensus politique autour de la convention et reconnaît plusieurs avancées importantes : la sécurisation pluriannuelle des dispositifs sur les plans juridique, administratif et budgétaire, la pérennisation du dispositif des assistants en langue, la diversification des ressources pédagogiques et la cohérence avec le calendrier de Scola 2030.

Il formule néanmoins plusieurs points de vigilance. Il rejoint notamment les interrogations concernant l'évaluation des résultats des élèves et souhaite que des indicateurs précis permettent de mesure les progrès linguistiques. Il relève également un besoin de meilleure articulation entre les différents axes de la convention.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** attire particulièrement l'attention sur les difficultés de recrutement. Il rappelle que 12 contractuels occupent actuellement 20 postes pourvus et souligne que Scola 2030 prévoit de doubler le vivier de recrutement pour atteindre 200 enseignants par an. Il estime indispensable d'anticiper les besoins en personnel pour éviter

que les ambitions affichées ne soient compromises par des difficultés opérationnelles.
Il s'inquiète également de la situation des contractuels recrutés dans le cadre du plan, qui ne bénéficieront pas des augmentations de leur échelle de rémunération.

Enfin, **M. Jean-Christophe ANGELINI** demande un mécanisme de suivi annuel des actions linguistiques des élèves ainsi que des précisions sur la fongibilité de 20 % prévue dans la convention. Il regrette que la Collectivité de Corse assume l'essentiel de l'effort budgétaire, tout en confirmant un vote favorable, assorti de demandes de clarification concernant l'évaluation, les recrutements et les modalités concrètes de mise en œuvre.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** fait valoir combien cette convention correspond à une ambition majeure : celle de renforcer la transmission de la langue corse, et son rôle dans la société insulaire.

Elle rappelle que cette politique publique contribue à renforcer le droit fondamental de chacun à parler sa langue maternelle, reconnue à l'échelle européenne et internationale.
Elle souligne l'importance de l'effort financier consenti par la Collectivité de Corse et compare les investissements consacrés aux langues régionales : 16 € par habitant en Corse, contre 3,40 € en Bretagne, selon les chiffres qu'elle présente.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** précise que l'objectif essentiel de la convention est de favoriser la diffusion, l'apprentissage et l'usage de la langue corse, dans l'attente de l'obtention de compétences supplémentaires dans le domaine éducatif.

**M. Gilles SIMEONI**, dans ses réponses, commencera par formuler deux remarques d'ordre général.

D'abord, il s'avère particulièrement important d'obtenir non seulement un consensus, mais encore, l'unanimité sur le fond, de façon à renforcer notre position. Ensuite, on sait bien qu'historiquement, de façon générale dans tous les pays et singulièrement en France, pour des raisons tenant à la construction de l'État et de la Nation, la question linguistique a toujours été une question politique. Et qu'on le veuille ou non, il en est toujours ainsi. Pour ceux qui sont des militants de la langue corse, qui ont peut-être même été militants de la langue et de la culture corses avant d'être militants politiques, pour tous ceux d'une certaine génération en tout cas, cela fait déjà 40 ans qu'ils s'opposent à un État qui de manière générale, n'a jamais voulu avancer sur la question de la place de la langue Corse ; parce que celle-ci touche de manière fondamentale à une vision politique globale.

Troisième point, pour **M. SIMEONI** : on ne saurait minorer l'importance de cette convention, car c'est la première fois que l'on introduit dans l'enseignement public, en mode officiel et contractualisé avec l'État, une logique de généralisation de l'enseignement immersif de la langue corse. Et un tel pas ne doit pas être relativisé ni minoré : en 2014, du temps du « pianu di a lingua » cher à Pierre GHIONGA, 45 % des scolaires suivaient une filière bilingue ; douze ans près, on en est à 70 % ! Sur un plan qualitatif, il est vrai que le problème reste de savoir combien de jeunes sortent du système scolaire en étant capables de parler corse de façon naturelle, on n'y est pas encore, mais il y a eu quand même une croissance. En tout cas, on peut se rappeler où en était l'immersion à l'école publique, ne serait-ce qu'il y a cinq ans : à zéro, en dépit des luttes, des mobilisations, de la théorisation du rôle majeur de l'immersion. Il aura fallu une lutte politique, syndicale et associative, il aura fallu l'exemple et le volontarisme de « Scola Corsa », il aura fallu, aussi, que l'on puisse recueillir les fruits du travail de fond et notamment, de l'unanimité réalisé par l'Assemblée de Corse autour de cette question. Et il aura fallu, enfin, la rencontre avec un homme, le Recteur PAOLINI, qui a porté cette politique (le Recteur AGRESTI voulait certes le faire, mais il n'a pas pu).

Les résultats sont là : 26 écoles immersives en 2024, 96 en 2025 et 140 à la rentrée 2026. On peut espérer qu'il y en aura encore plus, de plus en plus, dans un cadre qui restera à obtenir de généralisation. Mais on est d'ores et déjà fondés à penser que c'est aujourd'hui un pas très important que cette convention franchit. Sachant, aussi, qu'il existe ici une volonté politique forte, comme l'a rappelé la Présidente de l'Assemblée : il n'y a pas d'autres territoires, en France ou en Europe, qui soutiennent une langue dite « régionale » comme le fait la Collectivité de Corse avec la langue Corse -et on en est fiers.

**M. Gilles SIMEONI** revient sur la question de l'évaluation des dispositifs éducatifs. Répondant d'abord à Jean-Martin MONDOLONI, il rappelle que l'évaluation figure bien au projet d'Académie, et que si le dispositif prévu peut apparaître un peu faible, on aura l'occasion de le renforcer dès la première convention annuelle d'application. Il souligne, ensuite, que la nouvelle Rectrice dispose d'une expérience en matière d'études PISA, d'évaluations et de comparaison des systèmes éducatifs. Il estime que son parcours académique et professionnel pourra faciliter la poursuite du travail engagé avec le Recteur PAOLINI.

Il précise que l'évaluation ne doit pas être considérée comme une marque de défiance envers les acteurs concernés, mais comme un outil permettant d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et de les inscrire dans une démarche globale d'amélioration.

Sur un ton humoristique, **M. Gilles SIMEONI** considère que les échanges ont permis de libérer la parole et de dépasser les réticences autour de cette question. Il se dit ainsi favorable à la mise en œuvre de la convention, sous réserve de la décision de l'Assemblée de Corse, et souligne son caractère innovant dans le cadre de la politique globale en faveur de la langue corse.

Enfin, il rappelle l'importance de la contractualisation envisagée avec Scola Corsa, afin de définir une vision commune, des objectifs partagés et des moyens sécurisés pour renforcer les actions en faveur de l'enseignement et de la transmission de la langue corse.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix le projet de délibération.

**<u>Sont absents</u> :**

**BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, MARIOTTI Marie-Thérèse, PIETRI Véronique, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe**

**POUR : 53**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**Raportu nᵘ 180 : L'immirsioni a pro di l'imparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa par 2026-2027**
**Rapport n° 180 :** L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2026-2027

Le rapport est présenté par **M. Gilles SIMEONI**, Conseiller exécutif en charge de la langue corse.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis Favorable sur le rapport.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** donne lecture de l'Avis de l'Assemblea di a Giuventù et de celui du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel.
Elle précise qu'il convient de voter un rapport et une délibération substitutifs, à la suite du dépôt d'un amendement par le Conseil exécutif de Corse.

**M. Gilles SIMEONI** précise qu'il s'agit d'un amendement substitutif demandant à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur des éléments nouveaux prenant en compte l'ensemble des documents techniques contenus dans la convention et le montant de 912 000 €.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement substitutif.

**<u>Sont absents</u> :**

**BORRI Jean-Marc, PIETRI Véronique, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI**

**Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 60**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met ensuite aux voix la nouvelle délibération.

**<u>Sont absents</u> :**

**BORRI Jean-Marc, PIETRI Véronique, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-**

**Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 60**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

## RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu nu 185 : Mudifica di u tavulellu di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in i sfarenti urganisimi**
**Rapport n° 185 :** Modification du tableau des représentants de l'Assemblée de Corse au sein d'organismes divers

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** présente le rapport, en précisant qu'un amendement oral concerne la désignation au sein du Comité de Massif. Celle-ci sera examinée lors de la prochaine session.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix l'amendement.

**Sont absents :**

**BORRI Jean-Marc, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia**

**L'Amendement est ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**Ont Voté POUR : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre,**

**GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 58**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met aux voix la délibération, ainsi amendée.

**<u>Sont absents</u> :**

**BORRI Jean-Marc, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO**

**Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 58**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

## **RISILUZIONE** / RÉSOLUTION

**Risuluzione rilativa à u rispettu da u Stato di i so impegni à prò di Scola corsa è di a pulitica di sviluppu di a lingua corsa**
Résolution relative au respect par l'État de ses engagements en faveur de Scola Corsa et de la politique de développement de la langue corse

**M. Gilles SIMEONI**, Conseiller exécutif en charge de la langue corse, présente le texte de la résolution qui reprend les termes du débat tenu par l'Assemblée de Corse du matin.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**, en préalable, fait valoir qu'à travers cette résolution, le problème politique ne sera résolu qu'à moitié. Un pas a été franchi, le dossier est sécurisé d'un point de vue juridique et il n'y a plus de problème à cet égard.
Au niveau financier, en revanche, tout le monde peut s'accorder sur la définition de ce qui peut être pris en compte par la Collectivité de Corse, mais pour ce qui est de la participation de l'État, le compte n'y est pas : il manque, en effet, 300 000 €, qui correspondent aux 5 postes nécessaires pour parvenir à une contractualisation généralisée, et la revendication d'une contractualisation généralisée en est toujours au même point.

Cela signifie qu'il sera nécessaire de poursuivre les efforts pour trouver une manière de prendre en compte ces 300 000 € à travers une modalité financière restant à définir.

Et **Mme NIVAGGIONI** de conclure en insistant sur un point central : s'il n'y a pas cet argent à la rentrée, « Scola Corsa » devra fermer ; elle peut tenir dans ce contexte jusqu'en mars, mais après, elle ne pourra plus payer une partie des enseignants. Elle souhaite par conséquent rendre ses collègues attentifs à ce fait, qu'il convient de soulever instamment dans les négociations, comme la résolution le décrit de manière anticipée ; faute de quoi, on en sera toujours à discuter sans avoir obtenu de résultat concret. Car si le Préfet ne tient pas ses engagements, qu'il laisse au moins à la Collectivité de Corse la

possibilité de tenir les siens, et d'apporter la solution de financement nécessaire.
Comme on le dit en langue corse : "hè megliu à frighje cù u so oliu".

**M. Jean-Martin MONDOLONI** souligne que cette résolution permet de sécuriser juridiquement l'aide de la Collectivité de Corse à Scola Corsa, évitant ainsi tout recours sur l'exercice précédent et sur la délibération adoptée.

Il souhaite que, dès le mois d'octobre, les différents partenaires se retrouvent autour d'une table et disent ce qu'ils veulent faire en fonction des ambitions des uns et des autres.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met aux voix le texte de la résolution

**<u>Sont Absents</u> : Mmes et MM.**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 57**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

## **MOTIONS** / MUZIONE

**Motion n° 2026/E5/009** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse au nom de l'Assemblea di i Zitelli : La langue corse et ses traditions dès le plus jeune âge

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse** présente le texte de la motion.

**Mme Chantal PEDINIELLI**, saluant le travail de l'Assemblea di i Zitelli, souhaite que l'Assemblée de Corse aille encore plus loin dans l'apprentissage de la langue corse qui, pour l'instant, ne concerne que les enfants à partir de trois ans et jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.
Elle estime que les crèches ont un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la langue corse, s'apparentant à une immersion naturelle adaptée à l'âge des enfants, là où l'enfant développe le plus facilement ses capacités d'apprentissage

**Mme Chantal PEDINIELLI** rappelle le rôle fondamental de la petite enfance dans la transmission de la langue corse et elle souhaite que l'on encourage le développement d'actions concrètes au sein des structures du jeune enfant.

**Mme Paula MOSCA** déclare que son groupe votera cette motion, qui est le fruit d'un véritable travail de commission : en effet, l'École Sandreschi de Corti et le Collège Fesch d'Aiacciu avaient déposé des propositions analogues, chacune des classes restait très attaché à son propre texte, et il a fallu un travail considérable avec Jean-Simon AMBROSI pour aboutir à leur fusion. Aussi, tient-elle ici à féliciter tous les enfants qui se sont investis avec leurs professeurs, en donnant rendez-vous à l'an prochain pour d'autres travaux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** commence par rappeler que la X$^{ème}$ édition de l'Assemblea di i Zitelli s'est déroulée le 13 juin, pour la Saint-Antoine, et qu'elle a représenté véritablement une belle journée.

Elle poursuit en indiquant partager l'objectif défendu par Mme PEDINIELLI dans sa proposition d'amendement ; pour autant, il existe une convention avec le Rectorat, dans la mesure où l'Assemblea di i Zitelli est conçue et réalisée en collaboration avec l'Académie. Le projet a été relancé avec le Recteur AGRESTI, il a été amplifié avec le

Recteur PAOLINI, et l'on ne saurait modifier aujourd'hui la motion dans le sens escompté sans avoir demandé l'aval de la Rectrice actuelle. Cela, tout en sachant que les crèches, la PMI, ne relèvent pas des compétences de l'Education nationale.

**Mme Bianca FAZI** indique l'avis favorable du Conseil exécutif.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la motion.

**<u>Sont Absents</u> : Mmes et MM.**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, POLI Antoine, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 59**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**Motion n° 2026/E5/011** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » à laquelle s'associe le groupe « Fà Populu

Inseme » : Soutien à l'Artsakh et à la libération des prisonniers arméniens détenus par l'Azerbaïdjan

**M. Paul-Félix BENEDETTI** présente le texte de la motion.

**M. Gilles SIMEONI**, tout en précisant que le Conseil exécutif est Favorable à cette motion, rappelle que l'Assemblée de Corse a été le premier parlement en France et en Europe à exprimer sa solidarité au peuple arménien, au moment de la guerre initiée par l'Azerbaïdjan.
Il souligne que cette solidarité puise dans l'histoire partagée entre le peuple arménien et le peuple corse.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la motion.

**<u>Sont Absents</u> : Mmes et MM.**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LUCCHINI Jean-Jacques, PROFIZI Jean-Noël, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SORBA François, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe,**

**<u>Se sont Abstenus</u> : Mmes et MM.**

**BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 43**
**CONTRE : 0**
**ABST : 15**
**NPPV : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** annonce que les motions déposées par M. Charles VOGLIMACCI, au nom du groupe « Un Soffiu Novu » (n° 2026/E5/012), par le groupe « Fà Populu Inseme » (n° 2026/E5/013) et par le groupe « Avanzemu » (n° 2026/E5/014) ont été fusionnées et font l'objet d'un texte commun.

**Motion n° 2026/E5/017** déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Un Soffiu Novu, un Nouveau Souffle pour la Corse », « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Un'Altra Strada » et Mme Julia TIBERI, non-inscrite, à laquelle s'associe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse - Renforcement pérenne des moyens aériens de lutte contre les incendies en Corse

**M. Charles VOGLIMACCI** présente le texte de la motion substitutive

**M. Paul-Félix BENEDETTI** salue l'effort, le courage et le professionnalisme du corps des sapeurs-pompiers de Corse, mais regrette l'absence de moyens aériens avec une délocalisation de la flotte, repositionnée à Nîmes
Il précise qu'un rapport de la Cour des Comptes, en 2022, évalue à un peu plus de 1,3 milliards d'euros le renouvellement des flottes d'hélicoptères et d'avions d'appui ou d'attaque d'incendie, essentiellement les Canadair.

Il fait observer que la France a commandé trois appareils, portant sa flotte théorique à 12 appareils, alors que l'Italie en a 15 et la Grèce en dispose de 13.
Il estime qu'il convient d'avoir une discussion bilatérale sur l'adéquation des moyens par rapport à la réalité des risques et que la Collectivité de Corse devra étudier rapidement la possibilité de doter la Corse d'hélicoptères d'évacuation sanitaire pour les deux SAMU principaux de Bastia et d'Ajaccio.

**M. Pierre POLI** tient à rendre hommage aux pompiers qui ont donné leur vie pour défendre des familles, des villages, des forêts et a une pensée pour leurs familles et leurs proches, ainsi qu'à la communauté des sapeurs-pompiers.

Il s'interroge sur le poids de la Collectivité de Corse face à l'État dans le domaine des incendies et estime qu'il conviendrait de trouver d'autres solutions pour combler les manques.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la motion.

**<u>Sont Absents</u> : Mmes et MM.**

**GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia**

**L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité.**

**<u>Ont Voté POUR</u> : Mmes et MM.**

**ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

**POUR : 60**
**CONTRE : 0**
**ABST : 0**
**NPPV : 0**

**M. Romain COLONNA** précise que le groupe « Fà Populu Inseme » s'associe à la motion déposée par le groupe « Core in Fronte » relative au soutien à l'Artsakh et à la libération des prisonniers arméniens détenus par l'Azerbaïdjan

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** informe les conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse d'une modification du calendrier des sessions à la rentrée prochaine.
La session de septembre, prévue les 24 et 25 septembre, est reportée aux 1er et 2 octobre ; celle prévue les 29 et 30 octobre, est décalée aux

5 et 6 novembre ; et enfin, celle de fin d'année est maintenue aux 17 et 18 décembre.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, constate que l'ordre du jour est épuisé ; elle remercie les participants.

Elle lève la séance à 19 heures.

Fait à Aiacciu, le 30 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ANNEXES

ASSEMBLEA DI CORSICA

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
30 ET 31 JUILLET 2026

**ORDINE DI U GHJORNU /** ORDRE DU JOUR

# JEUDI MATIN

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

## RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu nu 205 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2025.**
**Rapport n° 205 :** Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2025.

**Raportu nu 185 : Mudifica di u tavulellu di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in i sfarenti urganisimi.**
**Rapport n° 185 :** Modification du tableau des représentants de l'Assemblée de Corse au sein d'organismes divers.

**Raportu nu 195 : Raportu d'infurmazione di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a publicazione di a prima Strategia europea per l'isule.**
**Rapport n° 195 :** Rapport d'information de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la publication de la première stratégie européenne pour les îles.

# JEUDI APRÈS-MIDI

## PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**Raportu nu 193 : Versu à un novu mudellu d'urbanizazione è di gestione di a risorsa fundiaria : integrazione in u PADDUC di a traiettoria di a sobrietà fundiaria di a Corsica.**
**Rapport n° 193 :** Vers un nouveau modèle d'urbanisation et de gestion de la ressource foncière : intégration dans le PADDUC de la trajectoire de sobriété foncière de la Corse.

## ENERGIA / ÉNERGIE

**Raportu nu 147 : Cunvenzione quadru di partenariatu Statu - Cullettività di Corsica - ERILIA - Messa in opera di a Prugrammazione Pluriannuale di l'Energia - Rinuvazione di u patrimoniu suciale.**
**Rapport n° 147 :** Convention cadre de partenariat Etat - Collectivité de Corse - ERILIA - Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - Rénovation du parc social.

## ALLOGHJU / LOGEMENT

**Raportu nu 170 : Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullittività di Corsica (CdC) è l'Uffizii Publichi di l'Abitatu (OPH) di a Cullittività di Corsica (OPH2C) è l'OPH di a Cumunità d'Agglumerazione di u Paese Aiaccinu (CAPA).**
**Rapport n° 170 :** Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

**Raportu n° 178 : Abitatu è Alloghju - Dispusitivu di cuntrattualizazione cù l'appighjunadori suciali.**
**Rapport n° 178 :** Habitat et Logement. Dispositif de contractualisation en faveur des bailleurs sociaux privés.

# VENDREDI MATIN

## INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu nu 173 : Presa in carica d'una parte di i supracusti ligati à u sistema ETS chì anu un'impattu nant'à e delegazione di serviziu publicu rilative à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri cuncluse cù a cumpagnia Corsica Linea.**
**Rapport n° 173 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie Corsica Linea.

**Raportu nu 172 : Presa in carica d'una parte di i supracusti ligati à u sistema ETS chì anu un'impattu nant'à e delegazione di serviziu publicu rilative à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri cuncluse cù a cumpagnia La Méridionale.**
**Rapport n° 172 :** Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec la compagnie La Méridionale.

**SVILUPPU ECUNOMICU - IMPIEGU - INNUVAZIONE /** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION

**Examen préalable de la motion de renvoi déposée par le groupe « un Soffiu Novu, un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**Raportu nᵘ 171 : Prugramma di sustegnu di l'ecunumia corsa « risilienza, territorii è inginieria finanziaria ».**
**Rapport n° 171 :** Programme de soutien de l'économie corse « risilienza, territorii è inginieria finanziaria ».

# VENDREDI APRÈS-MIDI

## SCAMBII NANT'À A PARTENZA DI U SGIÒ RETTORE DI L'ACCADEMIA DI CORSICA
ÉCHANGES SUR LE DÉPART DE M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CORSE

**LINGUA CORSA /** LANGUE CORSE

**Raportu nᵘ 180 : L'immirsioni a pro di l'imparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa par 2026-2027.**
**Rapport n° 180 :** L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2026-2027.

**Raportu nᵘ 204 : Cunvinzioni plurianninca d'ughjttivi è di mezi trà u Statu è a Cullitività di Corsica 2026-2030 pà u sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa.**
**Rapport n° 204 :** Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2026-2030 pour le développement de l'enseignement de la langue corse.

**MOTIONS** / MUZIONE

******

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

# Quistione Urale
# Questions Orales



## SEDUTA DI U 30 DI LUGLIU DI U 2026

## SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

## QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 30 DI LUGLIU DI U 2026
## QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 30 JUILLET 2026

| NUMERO | OBJET | AUTEUR | GROUPE | DEROULEMENT |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Ordre de passage |
| N° 2026/E5/044 | DUMANDA À BOCCA PÀ UN 14 DI LUDDU PAISANU IN CORSICA | Marie-Claude BRANCA | Core in Fronte | 1 |
| N° 2026/E5/038 | MODULATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'AEROPORT DE FIGARI ET CONTINUITE DU SERVICE DE CONTROLE AERIEN | Geoges MELA | Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse | 2 |
| N° 2026/E5/046 | ACCELERATION DE LA CONSOMMATION DES FONDS EUROPEENS EN CORSE | Paul-Joseph CAITUCOLI | Fà Populu Inseme | 3 |
| N° 2026/E5/042 | INCITER AU STATUT DE RESIDENT, AU SOUTIEN AUX COMMUNES, ET CLARIFICATION DE LA RÉVISION DU PADDUC | Jean-Noêl PROFIZI | Core in Fronte | 4 |
| N° 2026/E5/048 | PIETRAPOLA ET LE THERMALISME CORSE ONT-ILS UN AVENIR ? | Saveriu LUCIANI | Avanzemu | 5 |
| N° 2026/E5/039 | REOUVERTURE DE LA STATION THERMALE DE PIETRAPOLA | Marie-Anne PIERI | Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse | 6 |
| N° 2026/E5/045 | ANNULATION DU PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS | François SORBA | Fà Populu Inseme | 7 |
| N° 2026/E5/040 | ANNULATION DU PTPGD ET CONSEQUENCES | Marie-Thérèse MARIOTTI | Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse | 8 |
| N° 2026/E5/049 | ORGANISATION DES ASSISES CORSES DES RISQUES NATURELS | | Avanzemu | 9 |
| N° 2026/E5/041 | INCENDIES, QUELS MOYENS ET QUELLE STRATEGIE POUR PROTEGER DURABLEMENT LA CORSE? | Véronique PIETRI | Core in Fronte | 10 |
| N° 2026/E5/047 | PREVENTION DES INCENDIES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : QUELLE STRATEGIE POUR LA CORSE? | Véronique ARRIGHI | Fà Populu Inseme | 11 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **N° 2026/E5/036** | **SITUATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PORTO-VECCHIO DANS LE CADRE DU PROJET DE PROFESSIONNALISATION DES CENTRES DE SECOURS RURAUX** | **Geoges MELA** | **Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse** | **12** |
| **N° 2026/E5/043** | **EXCLUE DU « CAS 2 BIS » DANS LES APPELS D'OFFRES DE LA CRE, LA CORSE EST PENALISEE DANS SA TRANSITION ENERGETIQUE** | **Serena BATTESTINI** | **Core in Fronte** | **13** |
| **N° 2026/E5/037** | **AMELIORATION DE L'ACCES A LA ZONE COMMERCIALE DE PIETRALBA DEPUIS LA RT30** | **Cathy COGNETTI-TURCHINI** | **Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse** | **14** |

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/044**

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA**
**au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET** : **DUMANDA À BOCCA PÀ UN 14 DI LUDDU PAISANU IN CORSICA**

Sgiò prisidenti.

Ogni annu si fistighjighja in Corsica u 14 di luddu sicondu u rumanzu storicu francesu.

Stu 14 di lugliu di u 1789 veni d'un trattamentu stituziunali francesu.
Donni è omini di U Riacquistu è difinditori di a noscia storia è di a noscia cultura, ùn poni micca cuncipì chi a presa di a Bastille sguassi un antru evinimentu di a noscia storia.

Si tratta di un mumentu pricisu di u periudu d'indipindenza di a Corsica è di a missa in ballu di a so custituzioni ripublicana.

Tra a bandera francesa, simbulu d'occupazioni, è a bandera corsa simbulu di spannamentu naziunali è di libertà, a noscia scelta hè prestu fatta.
U 14 di luddu di u 1755, Pasquali Paoli hè pruclamatu Ginirali Capu di a Nazioni da a Cunsulta di Sant'Antonu di Casabianca.

Comu pà l'ottu di dicembri, Festa di a Nazioni Corsa, cunsacrata di manera stituziunali da a noscia cullittività è da tutta a Corsica, u 14 di luddu dumanda dinò chì stu mumentu sighi rispittatu in u nosciu paesu .

À listessu tempu, parmittaria di custruiscia u nosciu calindariu in u spiritu di u riacquistu. St'opara avaria pussutu essa miss'in ballu dapoi a vittoria di a maghjurità patriottica, da u 2015 sin'à oghji.

Ancu si par avali ùn avemu u puteri lighjislativu da fà stu travaddu, chì ùn si pò mudificà né u codici ginirali di a funzioni publica né u codici di u travaddu, nudda ùn c'impidisci d'usà di u nosciu puteri rigulamentariu, puliticu pà urganizà a vita di i nosci stituzioni.

Si pò metta in piazza nant'à a basa di u dialogu suciali è di u vuluntariatu.

Com'è  avemu fattu a scelta di a cuufficialità di fattu pà a lingua corsa, pudemu fà a scelta d'una ricunniscenza di fattu di a noscia mimoria naziunali. Nudda ùn ci impedisci di fà campà, da avali, i mumenti fundatori di a Nazioni corsa à traversu u nosciu calindariu.

U Riacquistu passa dinò pà i lochi, i figuri maiò di a Nazioni corsa è pà i dati chì ci hani fattu populu.

Allora vi dumandemu si a  Cullettività di Corsica s'hà da accuntintà di u calindariu mimuriali impostu da u Statu francesu, o voli dinò custruì u so calindariu paisanu, fendu campà è tramandendu i mumenti maiò chì hani fundatu a Nazioni corsa, i so parsunaghji è a so cuscenza storica ?

Vi ringraziemu .

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/038**

**Question orale déposée par M Georges MELA**
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET** : **MODULATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'AEROPORT DE FIGARI ET CONTINUITE DU SERVICE DE CONTROLE AERIEN.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 29 juin dernier, un vol commercial à destination de l'aéroport de Figari a dû être dérouté en raison de son arrivée tardive, le service du contrôle aérien n'étant plus en mesure d'assurer l'atterrissage de l'appareil au-delà des horaires réglementaires de fonctionnement de la tour de contrôle.

Au-delà de cet incident ponctuel, cet événement soulève une question plus générale quant à l'adéquation des horaires d'exploitation du service de contrôle aérien avec la réalité du trafic observé à l'aéroport de Figari, en particulier durant la saison estivale, période marquée par une forte fréquentation et des retards plus fréquents.

L'aéroport de Figari Sud Corse constitue une infrastructure essentielle pour le développement du sud de l'île. Il joue un rôle déterminant dans le désenclavement du territoire, l'attractivité touristique, la continuité des échanges et le soutien à l'activité économique de toute une microrégion. À ce titre, il apparaît indispensable que son organisation opérationnelle puisse évoluer afin de répondre aux besoins des usagers, des compagnies aériennes et, plus largement, du territoire.

Si l'organisation du contrôle aérien relève de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), cette problématique appelle une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs concernés. La Chambre de commerce et d'industrie de Corse, en tant que

gestionnaire de la plateforme, et la Collectivité de Corse ont toute leur place pour engager un dialogue avec les services de l'État afin d'examiner les adaptations susceptibles de mieux répondre aux réalités de l'exploitation de l'aéroport.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si la Chambre de commerce et d'industrie de Corse envisage de porter auprès de la DGAC une demande d'extension des horaires de fonctionnement de l'aéroport de Figari et d'engager les échanges nécessaires afin d'adapter l'organisation du service de contrôle aérien aux contraintes de la période de forte activité, dans l'objectif d'améliorer la continuité du service, de renforcer la qualité d'accueil des passagers et d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Je vous remercie.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/046**

**Question orale déposée par M Paul-Joseph CAITUCOLI**
**au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET** : **ACCELERATION DE LA CONSOMMATION DES FONDS EUROPEENS EN CORSE**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Collectivité de Corse exerce la responsabilité d'autorité de gestion des principaux fonds européens, un rôle essentiel qui permet d'adapter les financements européens aux réalités et aux besoins spécifiques de notre île.

Les derniers éléments communiqués à l'issue du comité de suivi des programmes européens témoignent d'une amélioration significative du taux de programmation des crédits FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027, passé de 13 % à 56 %, avec un objectif affiché de 83 % d'ici la fin de l'année. Cette dynamique est encourageante.

Dans un contexte où la Corse est confrontée à des défis majeurs en matière de logement, de transition écologique, de développement économique, d'emploi, de mobilité ou encore de cohésion territoriale, chaque euro européen constitue un levier indispensable pour accompagner nos politiques publiques.

Par ailleurs, la prochaine programmation européenne est d'ores et déjà en préparation et pourrait modifier profondément les modalités de financement, avec notamment un fonds unique regroupant plusieurs dispositifs actuels. La préservation de la qualité d'autorité de gestion de la Collectivité de Corse représente donc un enjeu stratégique majeur.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous préciser quelles mesures le Conseil exécutif entend mettre en œuvre afin d'accélérer la programmation, la certification et le paiement des fonds européens encore disponibles ?

Comment le Conseil exécutif entend-il renforcer les dispositifs d'information, d'ingénierie et d'accompagnement à destination des collectivités, des associations, des entreprises et de l'ensemble des porteurs de projets ?

Enfin, quelle stratégie la Collectivité de Corse entend défendre auprès des institutions françaises et européennes afin de préserver les spécificités de la Corse dans la future programmation post-2027 et garantir que notre île continue à bénéficier d'une politique de cohésion pleinement adaptée à ses réalités insulaires ?

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/042**

**Question orale déposée par M Jean-Noêl PROFIZI**
**au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET** : **INCITER AU STATUT DE RESIDENT, AU SOUTIEN AUX COMMUNES, ET CLARIFICATION DE LA RÉVISION DU PADDUC**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Ces derniers jours, plusieurs maires de Corse se sont réunis à Corti afin de défendre le principe d'un statut de résident et, plus largement, de se donner les moyens de lutter contre la spéculation foncière et la crise du logement.

Cette initiative trouve place dans le débat suscité par le texte adopté par l'Assemblée Nationale française, qui prend en considération la notion de « communauté », notion d'appartenance culturelle, sociale et géographique.

Elle pose également avec acuité la question de l'accès au logement, à la propriété, au foncier. Elle interpelle sur la politique subie, la résidentialisation des villages, la dépossession et la spéculation foncière et immobilière.

SI la notion de communauté ne pourrait permettre une traduction juridique selon le dispositif constitutionnel français, la demande de Statut de Résident pose la persistance d'un problème de fond auquel il faut ici et maintenant répondre.

Répondre par le rappel que l'État français n'échappera pas à reconsidérer la Corse sous l'angle historique et juridique de Peuple et de citoyenneté.

Répondre par le rappel qu'une citoyenneté spécifique a été reconnue par l'État français pour la Kanaky (Accords Nouméa 1998), et que la Corse, par son histoire, ne saurait déroger à cette reconnaissance.

Répondre par le rappel que le Statut de Résident ne peut trouver réponse au Tribunal Administratif, mais d'ici, de notre Collectivité, selon les principes de volontariat politique et même si il le faut de désobéissance civile.

Répondre par le rappel que le cadre systémique actuel permet de prime abord, par la surtaxe sur les résidences secondaires, la fiscalité sur la transmission, l'encadrement des locations meublés touristiques, les Baux Réels Solidaires (BRS), l'extension des préemptions publiques, le zonage strict dans le Plan Local d'Urbanisme, d'édifier une politique incitative qui s'inscrit dans la défense des intérêts collectifs corses.

Répondre par le rappel que le « PADDUC » ne saurait être dissocié de ce contexte, qu'il participe à défendre le foncier, et que sa révision attendue s'inscrit résolument dans cet état d'esprit de protection et de sauvegarde, au moment où la situation de la terre et du logement est délétère.

Ce contexte, où en l'occurrence de nombreux maires souhaitent avec raison développer et maintenir un équilibre de leur territoire, amène ces questions :

Quelles initiatives fortes et pérennes entendez-vous entreprendre pour accompagner ces maires qui font preuve ici de légitime détermination politique ?

La Collectivité de Corse entend t-elle envoyer un programme et un message fort, d'emblée pour une maîtrise du foncier, une claire politique de l'accès au logement, contre la résidentialisation des territoires, la spéculation et la dépossession ?

Je vous remercie.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/048**

**Question orale déposée par M Saveriu LUCIANI**
**Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET** : **PETRAPOLA ET LE THERMALISME CORSE ONT-ILS UN AVENIR ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La station thermale de Petrapola, appelée communément « i Bagni », propriété de la Collectivité de Corse depuis 2018, constitue pour l'heure l'unique établissement thermal de notre île bénéficiant d'un agrément de l'Assurance Maladie. Vraie ressource pour le traitement des pathologies rhumatologiques, cet établissement pourrait être aujourd'hui un levier économique et sanitaire indispensable pour la commune de Lisulacciu di Fiumorbu et l'ensemble du territoire du Fiumorbu-Castellu. Nous associons dans cette aspiration d'heureuse perspective tous les autres sites corses qui restent autant de points d'interrogation ou carrément d'abandon.

Depuis son intégration au patrimoine de la Collectivité Unique en janvier 2018, ce dossier a fait l'objet de 7 questions orales, d'octobre 2018 à mai 2025, de trois motions, de février 2018 à octobre 2021, et de plusieurs délibérations, de mars 2018 à juillet 2024 : c'est dire l'importance du sujet et l'intérêt que son destin suscite auprès des élus de la Corse, toutes tendances politiques confondues.

La dernière délibération faisant état d'une réouverture des activités thermales via l'aménagement d'un chalet – je passe sur les millions investis -, dans une structure où travaillent 4 agents permanents dont la nouvelle directrice, et où les capacités d'accueil sont considérablement réduites.

À ce jour, malgré des promesses répétées d'investissements et d'engagements budgétaires, force est de constater que le site s'enfonce dans l'abandon et souffre de vols et d'une dégradation irréversible pour ce qui est du bâtiment historique.

Chacun s'accorde pour dire que la prolongation de cette fermeture fait courir le risque imminent et irréversible de la perte de l'agrément thermal.

Sans cet agrément accordé par le ministère de la Santé et la Sécurité Sociale, c'est l'avenir même de toute filière thermale publique en Corse qui se trouve définitivement compromis.

Le 2 février 2018, Francis Giudici présentait sa motion qui évoquait des éléments connus de tous, notamment les points suivants :

- Le marché des cures thermales en croissance continue vieillissement de la population
- L'évolution des orientations en matière de santé publique, médecine axée autour des 4 P, préventive, personnalisée, prédictive et participative, dans une perspective d'un bien vieillir
- L'intérêt de diversifier l'offre touristique de la destination corse
- La richesse thermale de notre pays et les caractéristiques physiques et chimiques variées, propriétés thérapeutiques médicalement reconnue, etc…

Face à ce constat d'inertie et à l'inquiétude légitime des habitants, des usagers et des élus locaux, on répond aux élus locaux, prêts à investir leurs communes dans un projet, qu'une nouvelle étude est en cours, en concertation avec la Banque des Territoires, et qu'une ouverture est prévue, a minima. Dont acte.

Mais au-delà du conjoncturel, cette situation incertaine de Petrapola suscite toujours les mêmes interrogations :

- Quelles mesures conservatoires et d'urgence le Conseil exécutif compte-t-il engager afin de sécuriser les installations et pérenniser l'agrément médical de l'établissement ?

- Quel est le calendrier précis et le plan de financement réactualisé pour la réhabilitation complète du site et sa réouverture effective aux curistes dans des conditions optimales ?

- Quel mode de gestion (régie, DSP, SEM) l'Exécutif préconise-t-il pour assurer la pérennité et le développement de l'activité thermale à Petrapola ?

Petrapola devient malgré lui un symbole. Notre engagement de nationalistes corses ne peut se résoudre à le voir devenir celui d'un échec, mais au contraire un exemple de l'espoir d'émancipation que porte tout un peuple.

Son destin nous renvoie à l'avenir du thermalisme dans ce pays. En ce sens, les orientations stratégiques et politiques relatives à la filière thermale portées par l'ADEC en 2016 étaient engageantes et porteuses d'un développement économique autour d'une ressource dont notre territoire dispose depuis des siècles mais qui est désormais inexploitée. Comptez-vous concrètement relancer une filière thermalisme en Corse ?

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/039**

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI**
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET** : **REOUVERTURE DE LA STATION THERMALE DE PIETRAPOLA**

Monsieur le Président,

Il y a des dossiers qui dépassent les clivages politiques, parce qu'ils touchent à notre patrimoine, à notre économie, à notre identité et à l'avenir de nos territoires. Les Bains de Pietrapola en sont le parfait exemple.

Il y a très exactement deux ans, lors de la session de juillet 2024, vous nous proposiez un rapport sur la réouverture de la station thermale de Pietrapola après les travaux importants réalisés cette même année, notamment le chalet thermal pour permettre une remise en exploitation immédiate.

La mise en service annoncée avait été fixée au 31 juillet 2024 pour garantir la réalisation d'au moins une cure complète (18 jours consécutifs). Les travaux et la courte ouverture de 2024 ont eu l'avantage de ne pas perdre l'agrément au 19 septembre 2024 puisque cette reprise d'activité a marqué le départ d'un nouveau délai de validité de 5 années. Mais ce fut de courte durée, et la station est depuis fermée.

En mai 2025, je vous demandais un calendrier précis de réouverture. Aujourd'hui, nous sommes en 2026. Et je suis malheureusement contrainte de revenir une nouvelle fois devant cette assemblée.

À l'heure où toutes les régions investissent dans le tourisme de santé, le bien-être et le tourisme des quatre saisons, que faisons-nous ?

Je souhaite obtenir aujourd'hui des réponses claires :

- Quel est le calendrier de réouverture ? Quelle étape reste-t-il à franchir ? Quel mode de gestion sera retenu ?

- Quelle stratégie globale la Collectivité de Corse entend-elle mettre en œuvre pour faire de Pietrapola un véritable pôle d'excellence du thermalisme ?

Je veux également ouvrir une perspective. Celle de la création d'une Société Publique Locale (SPL) réunissant la Collectivité de Corse et les collectivités du territoire. L'exécutif s'était montré ouvert à la perspective d'hypothèses alternatives de gestion et de développement de l'établissement. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Je forme donc le vœu que nous dépassions enfin le temps des études, des intentions et des annonces.

Le jour où les premiers curistes franchiront à nouveau les portes de Pietrapola, ce ne sera pas la victoire d'une majorité, d'une opposition ou d'un élu. Ce sera la victoire du Fium'Orbu, et ce sera la victoire de la Corse.

Et je crois que cette ambition, nous devons tous la partager.

Je vous remercie.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/045**

**Question orale déposée par M François SORBA**
**au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET** : **ANNULATION DU PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,
Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Par un jugement rendu le 10 juillet 2026, le Tribunal administratif de Bastia a annulé la délibération par laquelle l'Assemblée de Corse avait adopté le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Notre groupe tient à faire part de son très grand étonnement face à cette décision, qui remet en cause plusieurs années de travail et l'ensemble de la stratégie territoriale élaborée en matière de gestion des déchets alors que parallèlement le TA de Bastia valide le permis de construire du centre de tri de déchets de Monte que le rapporteur public du tribunal avait appelé à annuler.

Cette incompréhension est d'autant plus forte que ce plan de la CdC a fait l'objet d'un important travail technique et de nombreuses consultations, qu'il a été soumis à enquête publique et examiné par l'ensemble des instances compétentes, notamment de l'Etat. L'Office de l'Environnement de la Corse avait également répondu aux arguments développés et engagé un travail d'actualisation des données.

L'annulation intégrale du plan ouvre désormais une période de fortes incertitudes pour la mise en œuvre de la politique territoriale des déchets, alors que la Corse doit répondre à des enjeux urgents en matière de réduction, de tri, de valorisation et de traitement.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous préciser les conséquences immédiates de ce jugement, les voies de recours envisagées par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse ainsi que la stratégie qui sera mise en œuvre pour garantir la continuité de la politique territoriale de gestion des déchets ?

Vi ringraziu.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/040**

**Question orale déposée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET** : **ANNULATION DU PTPGD ET CONSEQUENCES**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Il y a deux ans, à la session de juillet 2024, vous présentiez devant notre Assemblée le PTPGD, le plan déchets, longtemps attendu après des années d'hésitation alors que notre île subit depuis 2015 une crise chronique des ordures ménagères.

Nous l'avons voté, non par adhésion mais par sens des responsabilités. Il devenait urgent de se mettre en conformité avec la règlementation qui, entre autres, restreint l'enfouissement des DMA à hauteur de 10% de leur production en 2035 et qui impose la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière. Ce plan entérinait la création de centres de tris et de valorisation et la mise en place d'une filière de valorisation des CSR. Il offrait enfin aux intercommunalités et au SYVADEC une feuille de route opposable mettant fin à l'anomalie d'une Corse, seule région métropolitaine, dépourvue d'un plan déchets.

Nous avions cependant exprimé réserves et inquiétudes que l'on retrouve d'ailleurs en partie dans le jugement du Tribunal Administratif du 10 juillet dernier qui annule le plan à la suite du recours d'associations environnementales.

Vous vous en êtes déclaré surpris ; nous le sommes moins, bien que nous ne souhaitions pas cette issue.

**Le jugement du TA nous replonge dans l'incertitude**.

Au lendemain de cette décision, vous avez annoncé publiquement déposer un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, recours non suspensif,

ainsi qu'une requête en sursis à exécution, qui, si elle aboutissait, maintiendrait le plan opposable jusqu'à l'arrêt d'appel.

D'où nos interrogations auxquelles nous vous demandons de répondre précisément :

1. Pouvez-vous confirmer que ces démarches (appel et requête en sursis) ont bien été engagées ?

2. Si le sursis n'aboutissait pas, quel serait le cadre juridique pendant l'instance d'appel et quelles conséquences en résulteraient pour le déploiement des infrastructures et en cours ou programmées ?

3. Dans l'hypothèse — qu'il serait imprudent d'écarter — d'une réélaboration complète du PTPGD, quel calendrier de travail proposez-vous afin d'aboutir urgemment à l'adoption d'un nouveau plan ?

Au regard du parcours long et chaotique qui a conduit au plan aujourd'hui annulé, l'avenir apparait compromis, sans cap clair.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à nos interrogations.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/049**

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET** : **ORGANISATION DES ASSISES CORSES DES RISQUES NATURELS**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Avant toute chose, nous tenons à saluer et à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies qui, par leur engagement, leur professionnalisme et leur mobilisation, assurent la protection de nos populations, de nos territoires et de notre patrimoine naturel.

Depuis le début de l'été 2026, les incendies de végétation connaissent une activité particulièrement soutenue à l'échelle mondiale, on peut citer les feux au Canada près de 3 millions d'hectares brulés, aux États-Unis, plus de 1,5 millions et en Europe, où plus de 250 000 hectares ont déjà brûlé fin juillet, avec une forte accélération des incendies au cours des dernières semaines.

Ces événements se caractérisent par des feux de forte intensité, des évacuations importantes et des panaches de fumées pouvant parcourir plusieurs milliers de kilomètres et posant des problèmes de santé publique.

Dans le bassin méditerranéen, la combinaison de la sécheresse, des fortes températures, du vent et de l'urbanisation croissante aux interfaces habitat-végétation, augmente fortement la vulnérabilité des territoires. La Corse, relativement épargnée par les grands incendies ces dernières années, depuis les feux de 2017, est particulièrement concernée par cette évolution.

Avec le dérèglement climatique, qui impacte fortement les zones du sud de l'Europe, l'urbanisation diffuse, la déprise agricole et l'accumulation de végétation nous assistons clairement à un changement de paradigme.

En Corse comme ailleurs, et ce qui frappe l'Aquitaine le confirme, nous ne pouvons plus raisonner uniquement en termes d'extinction face aux risques incendies. Les interfaces entre zones urbanisées et végétation deviennent aujourd'hui le cœur du problème.

Ce constat est aujourd'hui largement partagé, tant par les acteurs opérationnels, à l'image des prises de position du contrôleur général Bruno Maestracci, que par la communauté scientifique.

Il constitue notamment l'un des enseignements majeurs de la récente Expertise scientifique collective (ESCo) du CNRS consacrée à la résilience des interfaces urbaines face aux incendies de végétation dans un contexte de changement climatique.

Les feux de forte intensité, voire extrêmes, peuvent dépasser les capacités opérationnelles de lutte, tandis que l'évolution des régimes et des modes de propagation peut rendre les stratégies classiques de suppression beaucoup moins efficaces.

Aucune solution technique ne peut, à elle seule, répondre à cette évolution. Une prévention efficace nécessite désormais de combiner des mesures techniques, réglementaires, économiques, environnementales et sociales.

Dans ce contexte, l'urbanisme devient une véritable politique de prévention des incendies. On ne peut plus dissocier PLU et urbanisation, gestion de la végétation, prévention des incendies et des inondations et gestion de crise.

Le modèle doit donc évoluer : il ne s'agit plus seulement de penser prévention et moyens de lutte, mais d'avoir une approche globale associant renforcement des moyens de lutte, coopérations méditerranéennes et européennes, aménagement du territoire, gestion de la forêt et développement de la filière, gestion de la végétation et des interfaces, agriculture, débroussaillement et, lorsque cela est pertinent, utilisation d'additifs chimiques et d'innovations en termes de prévention, de prédiction et des moyens de lutte.

L'agriculture et l'aménagement du territoire doivent ainsi redevenir des outils majeurs de prévention et de résilience face aux incendies de demain.

Dans cette accélération violente et évolutive des risques naturels, feux de forêt et d'inondation sous l'effet notamment du changement climatique, l'heure nous parait propice et opportune à l'organisation des assises corses des risques naturels.

Celles-ci auraient vocation à réunir l'ensemble des acteurs concernés, notamment les SIS, services de l'État, Université de Corse – rappelons-nous le travail considérable réalisé en son sein - forestiers, collectivités, ONF, CRPF, chercheurs, agriculteurs, urbanistes, gestionnaires de réseaux, chasseurs, associations et acteurs de la société civile.

L’objectif général de ces assises, qui pourra s’étendre à la révision du PADDUC, sera à la fois de partager et de confronter les expériences, de croiser les connaissances et de construire collectivement de nouvelles stratégies de prévention connectées à une stratégie ambitieuse d’aménagement du territoire, et, in fine, de préparer la Corse à lutter plus efficacement, face aux risques naturels accrus par un avenir climatique inquiétant.

Monsieur le président, partagez-vous notre analyse et êtes-vous favorable à cette proposition d’organiser dans le courant de l’année 2026 ces assises corses des risques naturels ?

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/041**

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI**
**au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET** : **INCENDIES, QUELS MOYENS ET QUELLE STRATEGIE POUR PROTEGER DURABLEMENT LA CORSE ?**

Sgiò Prisidenti,

Les incendies qui ravagent actuellement le Centre Corse viennent une nouvelle fois poser la question des moyens dont nous disposons réellement pour faire face au risque incendie.

Nous partageons pleinement le constat et la colère exprimés par le président, Hyacinthe VANNI. Les moyens aériens ont manqué ou n'ont pas été activés, au moment où ils étaient nécessaires, obligeant les personnels engagés au sol à intervenir dans des conditions particulièrement difficiles et surtout dangereuses.

Et lorsque nous constatons les moyens considérables mobilisés très rapidement sur certains incendies en France, la question de la différence de traitement doit être posée. Une question qui se pose d'autant plus avec acuité quand on connait via la Ministre française des armées, les moyens financiers exclusivement mis à la disposition des renforcements militaires au détriment, dans ce cas, d'investissements pour la sécurité civile.

Dans ce contexte, les propos de la préfète de Haute-Corse affirmant que « la Corse n'a jamais eu autant de moyens » sont particulièrement déplacés. Car la question n'est pas de savoir si nous avons davantage de moyens qu'il y a vingt ans, mais si nous disposons

aujourd'hui des moyens correspondant aux risques auxquels nous sommes confrontés et, surtout, s'ils sont disponibles au moment où nous en avons besoin.

Le changement climatique a changé la donne, en Corse, en Méditerranée, en Europe. Les périodes à risque s'allongent, les sécheresses s'intensifient et les feux deviennent plus violents, alors que rien n'a été anticipé.

Le contrôleur général des pompiers met justement en garde contre ce qu'il appelle la « rupture capacitaire », le risque que plusieurs incendies importants se déclarent simultanément en France et en Corse et mobilisent l'ensemble des moyens disponibles.

Nous ne pouvons plus accepter que la protection de la Corse dépende de la disponibilité de moyens français mutualisés et d'arbitrages décidés ailleurs.

Nous contestons également les propos selon lesquels ces incendies ne mettraient pas de vies en jeu parce qu'ils ne menacent pas directement des habitations. La Corse ne devient pas un territoire vide dès que l'on quitte les villages. Dans nos montagnes, il y a des bergers dans les estives, des troupeaux, des personnels engagés au sol. Il y a aussi nos forêts, notre biodiversité, nos terres et tout un patrimoine naturel vivant que nous avons la responsabilité de protéger. Il y a la végétation qui, si elle recule, peut provoquer ensuite d'autres catastrophes au moment des fortes pluies.

Depuis plusieurs années, nous réclamons le positionnement permanent de moyens aériens en Corse, notamment de Canadair. Si la flotte actuelle ne permet pas de garantir ces moyens, alors c'est aussi son dimensionnement qui doit être revu et les moyens doivent être diversifiés.

La Corse doit pouvoir disposer d'une capacité permanente, adaptée à son insularité et à l'évolution du risque climatique.

Ensuite, au-delà des moyens de lutte, nous devons remettre la prévention et l'entretien de nos territoires au cœur de notre politique.

Le rôle de l'agriculture est ici essentiel, particulièrement dans l'intérieur. Le pastoralisme permet d'entretenir les espaces et de limiter la biomasse.

La déprise agricole a également transformé de nombreux anciens jardins et terrasses autour de nos villages, qui constituaient autrefois des pare-feux naturels, en véritables réservoirs de biomasse. Nous devons favoriser leur remise en culture et accompagner les communes dans cette reconquête. Cela suppose aussi de lever des obstacles comme le désordre foncier et les contraintes liées au défrichement de parcelles abandonnées depuis plusieurs décennies.

Car nous ne pouvons pas attendre que le feu soit là pour nous demander combien d'avions seront disponibles. Une partie de la réponse est aussi dans un territoire entretenu, cultivé, pâturé et habité.

Monsieur le Président, face à cette nouvelle réalité climatique et au risque de rupture capacitaire, quelles initiatives comptez-vous prendre pour obtenir de l'État français des moyens aériens permanents, diversifiés et réellement garantis à la Corse ?

Parallèlement, ne devons-nous pas engager une véritable stratégie de prévention des incendies, fondée notamment sur l'agriculture, le pastoralisme, la reconquête des anciennes terres cultivées et la levée des obstacles fonciers et réglementaires qui empêchent aujourd'hui leur entretien ?

Vi ringraziemi

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/047**

**Question orale déposée par Mme Véronique ARRIGHI**
**au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET** : **PREVENTION DES INCENDIES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : QUELLE STRATEGIE POUR LA CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Les incendies qui touchent actuellement la Corse rappellent avec force la vulnérabilité de notre territoire face au changement climatique, à l'allongement des périodes de sécheresse et à l'intensification des feux de forêt.

La lutte contre ces feux repose naturellement sur la mobilisation des deux SIS, de leurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, des sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse et de l'ensemble des services engagés sur le terrain. Elle dépend également des moyens aériens nationaux de la Sécurité civile, dont le renforcement, annoncé par le Président de la République en 2022, tarde encore à se concrétiser. Cette situation impose de poursuivre nos revendications auprès de l'État, mais aussi de renforcer notre propre stratégie de prévention.

Le maillage territorial des centres de secours opéré par les SIS constitue en lui-même une politique de prévention. Il permet de maintenir des moyens au plus près des villages, de réduire les délais d'intervention et de favoriser l'attaque rapide des feux naissants, qui demeure l'une des conditions essentielles pour éviter qu'un départ de feu ne se transforme en incendie majeur.

Cette politique repose également sur la coopération entre les sapeurs-pompiers et les sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse. Nous devons ici souligner le travail considérable accompli par ces derniers, qui assurent quotidiennement la surveillance, l'entretien des ouvrages de défense des forêts contre les incendies,

l’appui aux opérations et l’intervention sur les départs de feu. Ils sont au cœur du dispositif territorial de prévention et de lutte.

Cette logique interservices doit continuer à associer les SIS, les sapeurs forestiers, la Sécurité civile, l’Office national des forêts, l’Università di Corsica mais aussi les communes et intercommunalités. Le projet GOLIAT a démontré tout l’intérêt de cette coopération entre chercheurs et opérationnels, en développant notamment la prévention par l’éducation des plus jeunes au moins jeunes, des outils de cartographie, de simulation du comportement des incendies, de détection des points chauds et d’aide à la décision pour la lutte et l’aménagement du territoire.

Cependant, malgré les moyens engagés et la qualité du travail effectué, nous devons aller plus loin.

La question des interfaces entre les espaces habités et les zones boisées ou couvertes de maquis devient centrale. L’extension diffuse de l’urbanisation, l’abandon de certaines terres agricoles, la fermeture progressive des milieux et l’accumulation de combustible rapprochent toujours davantage le feu des habitations, des villages et des espaces périurbains.

Les plans de prévention des risques d’incendie de forêt, élaborés sous l’autorité de l’État, doivent donc être approfondis, actualisés et pleinement articulés avec les documents d’urbanisme. Ces plans peuvent limiter ou interdire l’urbanisation dans les secteurs les plus exposés et imposer des mesures destinées à réduire la vulnérabilité des constructions existantes.

Mais la réponse ne peut pas être uniquement réglementaire. Pour protéger durablement nos habitations et nos villages, nous devons également agir sur le combustible.

L’agriculture, l’élevage et le pastoralisme doivent être considérés comme des instruments à part entière de la politique de prévention des incendies.

Le maintien des terres agricoles et le développement pastoral permet de limiter le combustible et de freiner la propagation des feux. La prévention des incendies doit donc être pleinement intégrée aux politiques agricoles, forestières et foncières, ainsi qu’aux choix d’aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC.

Il est désormais primordial de réduire l’exposition des populations au feu et d’améliorer la résilience de la Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, au regard de l’évolution du risque incendie, quelle appréciation portez-vous sur le dispositif actuel de prévention et de protection en Corse ?

Plus largement, quelle vision le Conseil exécutif porte-t-il pour poursuivre et renforcer l’intégration de la prévention du risque incendie dans l’ensemble des politiques d’aménagement de la Corse ?

Vi ringraziu.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/036**

**Question orale déposée par M Georges MELA**
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET** : **SITUATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PORTO-VECCHIO DANS LE CADRE DU PROJET DE PROFESSIONNALISATION DES CENTRES DE SECOURS RURAUX**

Monsieur le Président,

Après avoir recueilli des éléments d'appréciation sur la situation de blocage entre les personnels du SIS de la Corse-du-Sud et sa gouvernance, je souhaite vous faire part de quelques observations concernant le Centre d'incendie et de secours de Porto-Vecchio dans le cadre du projet de professionnalisation des centres de secours ruraux.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer que je partage pleinement les objectifs de cette réforme. Elle constitue une évolution nécessaire pour renforcer la couverture opérationnelle des territoires ruraux et développer les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels. Sa philosophie n'est pas contestée.

En revanche, sa déclinaison locale suscite une réelle incompréhension de la part des personnels de Porto-Vecchio. La réduction des effectifs professionnels de 24 à 20 agents apparaît difficilement conciliable avec les réalités opérationnelles du centre. Deuxième centre du département avec près de 2 600 interventions annuelles, soit plus de 15 % de l'activité du SIS 2A, Porto-Vecchio assure également des missions départementales en tant que centre support du groupement Sud et met en œuvre plusieurs moyens spécialisés qui nécessitent des effectifs qualifiés et disponibles.

Si le renforcement des centres de Bonifacio, Sainte-Lucie et Pianottoli constitue une avancée positive pour l'Extrême-Sud, il ne compense pas la diminution des moyens

du CIS de Porto-Vecchio. Ces centres ont vocation à couvrir leur propre secteur et non à absorber l'activité quotidienne de Porto-Vecchio, dont la population passe d'environ 16 000 habitants à plus de 120 000 durant la saison estivale. Cette hausse d'activité débute d'ailleurs dès le mois de mai, bien avant la période de renfort actuellement prévue.

À cela s'ajoutent les difficultés croissantes de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires, qui rendent illusoire toute compensation durable d'une baisse des effectifs professionnels, ainsi que la nécessité de maintenir un encadrement adapté à un centre de cette importance.

Je souhaite également attirer votre attention sur le fait qu'aucun officier supérieur de Porto-Vecchio ne siège aujourd'hui dans les instances de réflexion du SIS. Par ailleurs, l'ancien chef du groupement Sud s'était prononcé défavorablement sur la réduction des effectifs du centre. Ces éléments traduisent l'existence d'une analyse opérationnelle qui mérite, me semble-t-il, d'être prise en considération.

Les personnels ne demandent pas l'abandon de la réforme, mais son adaptation aux réalités du terrain. Le maintien de 24 sapeurs-pompiers professionnels à Porto-Vecchio, la conservation d'un encadrement cohérent et un ajustement du calendrier du renfort estival constitueraient des évolutions de nature à répondre aux préoccupations exprimées, sans remettre en cause les objectifs poursuivis.

Afin de sortir par le haut de cette situation, je souhaiterais qu'une réunion puisse être organisée sous votre égide, associant la gouvernance du SIS, les élus de l'Extrême-Sud, les représentants du groupement Sud et l'encadrement du CIS de Porto-Vecchio. Je suis convaincu qu'un dialogue réunissant l'ensemble des parties prenantes permettrait de construire une solution équilibrée, conciliant les ambitions de la réforme avec les réalités opérationnelles du territoire, dans l'intérêt du service public de secours comme de la population.

Je vous remercie.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/043**

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESTINI**
**au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET** : **EXCLUE DU « CAS 2 BIS » DANS LES APPELS D'OFFRES DE LA CRE, LA CORSE EST PENALISEE DANS SA TRANSITION ENERGETIQUE**

*Sgio Presidente,*

Alors que la corse s'est fixée pour objectif l'autonomie énergétique à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en 2050, nous continuons d'être bridés dans nos capacités de production renouvelable. Le secteur du photovoltaïque au sol en fournit une illustration.

En France, les appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) intègrent le dispositif dit du **« Cas 2 bis »**, permettant d'associer production d'électricité et activité agricole (l'agrivoltaïsme) sous des conditions strictement encadrées.

Pourtant, dans les cahiers des charges relatifs aux Zones Non Interconnectées (ZNI), la Corse est totalement privée de ce « Cas 2 bis ».

La Guadeloupe, la Guyane et La Réunion bénéficient naturellement d'un cadre pour postuler aux appels d'offres de la CRE dans le contexte de projets agrivoltaiques.

Dans ses délibérations, le régulateur (la CRE) indique avoir recommandé l'élargissement de ce dispositif aux ZNI, tout en soulignant que **les autorités locales corses ne se sont pas prononcées en sa faveur** lors des concertations.

**Ce constat pose un problème politique majeur :**

**Sur le plan énergétique :** Nous sommes bloqués par l'absence d'outils adaptés, condamnant la Corse à sous-souscrire aux appels d'offres et à ralentir une part de la transition.

**Pourquoi le Conseil exécutif de Corse ne s'est-il pas prononcé en faveur de l'intégration du « Cas 2 bis »** lors des consultations de la CRE, laissant la Corse au bord du chemin contrairement à d'autres territoires insulaires ? S'agit-il d'une faute d'arbitrage ou d'une négligence administrative de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie (AUE) ?

**Quelles démarches** comptez-vous engager auprès du Ministère de la Transition énergétique et de la CRE pour demander un modificatif au cahier des charges et intégrer la Corse dans les prochains appels d'offres ?

**Comment comptez-vous faire appliquer la Charte régionale de l'agrivoltaïsme** afin d'imposer un modèle maîtrisé par le monde agricole Corse en l'absence d'un cadre légal pour postuler à savoir le fameux cas 2 bis dont la Corse est privée ?

*Vi ringraziemu,*

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026**
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**
**30 ET 31 JUILLET 2026**

**N° 2026/E5/037**

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET** : **AMELIORATION DE L'ACCES A LA ZONE COMMERCIALE DE PIETRALBA DEPUIS LA RT30**

Monsieur le Président,

Le soutien aux territoires ruraux suppose de garantir des infrastructures adaptées permettant aux entreprises locales de se développer et de maintenir l'emploi.

À Pietralba, cinq commerces – une charcuterie artisanale avec élevage, un salon de coiffure, un institut de beauté et spa, un restaurant ainsi qu'une boulangerie-pâtisserie-snacking – constituent un véritable pôle économique de proximité. Ouverts toute l'année, certains depuis plus de quarante ans, ils représentent dix-neuf emplois permanents, dont dix-sept occupés par des habitants de la commune.

Leur clientèle est composée à la fois d'habitants de Pietralba, de la vallée de l'Ostriconi et d'usagers de passage empruntant la RT 30. Pourtant, l'accès à la contre-allée où sont implantés ces établissements est particulièrement difficile. Les automobilistes doivent effectuer des manœuvres complexes, parfois dangereuses, et beaucoup renoncent à s'y arrêter. Cette situation constitue un double handicap : un risque pour la sécurité routière et un frein au développement économique d'un secteur qui participe pleinement à la vie du rural.

Si le Plan pluriannuel d'investissement 2026-2030 relatif aux infrastructures de transport prévoit plusieurs opérations de sécurisation et d'aménagement sur la RT 30, ce secteur de Pietralba ne l'est pas. Cette absence de programmation apparaît d'autant plus regrettable qu'un aménagement limité pourrait produire des effets importants sur la sécurité, l'activité économique et l'attractivité du territoire.

Monsieur le Président, pouvez-vous indiquer si le Conseil exécutif entend engager rapidement une étude technique afin d'identifier la solution la plus adaptée pour sécuriser et améliorer l'accès à cette contre-allée.

Au-delà d'un simple aménagement routier, il s'agit de préserver des emplois, de conforter des entreprises qui ont fait le choix d'investir durablement en milieu rural et de traduire concrètement l'ambition de la Collectivité de Corse en faveur de l'équilibre des territoires.

Je vous remercie.

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

# RACOLTA DI E MUZIONE

*RECUEIL DES MOTIONS*

_____

# MOTION NOUVELLE (1)

**Motion n° 2026/E4/010** déposée avec demande d'examen prioritaire par le Groupe « Fà Populu Inseme » :

**Situazione di Scola Corsa è necessità di perennizà l'insignamentu immersivu in lingua corsa.**

Situation de Scola Corsa et nécessaire pérennisation de l'enseignement immersif en langue corse.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**
**25 ET 26 DI GHJUGNU DI U 2026**
4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 ET 26 JUIN 2026

**MOTION**
**N° 2026/E4/010**

# MOTION
# AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »**

**OBJET : SITUATION DE SCOLA CORSA ET NÉCESSAIRE PÉRENNISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF EN LANGUE CORSE**
SITUATION DE SCOLA CORSA ET NECESSAIRE PERENNISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF EN LANGUE CORSE

---

**VU** la Constitution française et notamment son article 75-1 disposant que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » ;

**VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dont l'article 7 reconnaît la spécificité de l'enseignement de la langue corse et en confie pour partie la compétence à la Collectivité de Corse ;

**VU** la Déclaration universelle des droits linguistiques reconnaissant le droit à la transmission des langues ;

**VU** la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion ;

**VU** les délibérations de l'Assemblée de Corse de 2005, 2007 relatives au développement et au statut d'officialité de la langue corse ;

**VU** la délibération n°13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

**VU** la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 adoptant le rapport relatif à l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ;

**VU** la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique ;

**VU** le projet académique « Scola 2030 » ;

**VU** le rapport d'orientation sur la politique linguistique de novembre 2022 qui marque une volonté de passer d'une simple « politique en faveur de la langue corse » à une véritable « politique linguistique » globale ;

**VU** la délibération n° 25/128 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le soutien à l'Association Scola Corsa pour la période 2025/2026 dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse ;

**VU** la délibération n° 25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 approuvant la Convention d'objectifs et de moyens entre l'État et la Collectivité de Corse pour le développement de l'enseignement de la langue corse mise en œuvre pour l'année scolaire 2025-2026 de l'axe 1 du projet académique partenarial « SCOLA 2030 », qui a permis entre autres de doubler la capacité de formation des enseignants en langue corse depuis la rentrée scolaire 2025 ;

**VU** le rapport de la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse sur la politique linguistique du 30 janvier 2026 ;

**VU** la motion CESECC 2026-01, du 17 avril 2026, demandant une contractualisation généralisée de Scola Corsa ;

**VU** la délibération n°26/026 AC de l'Assemblée de Corse du 21 avril 2026 portant adoption d'une motion relative au soutien au développement des politiques immersives et associatives ;

**VU** le recours contentieux du préfet de Corse visant la subvention de 1,3 M€ accordée par la Collectivité de Corse à l'association Scola Corsa pour l'exercice 2025-2026 ;

**VU** les motions de soutien adoptées ces dernières semaines par de nombreuses communes et communautés de communes de Corse, témoignant d'une importante mobilisation territoriale en faveur de l'association Scola Corsa, de ses élèves, de ses familles et de l'enseignement immersif en langue corse ;

**CONSIDÉRANT** que l'association Scola Corsa constitue un acteur essentiel de la transmission et de la revitalisation de la langue corse à travers un modèle d'enseignement immersif reconnu et soutenu par une large partie de la société corse ;

**CONSIDÉRANT** que la pérennité de cette structure est aujourd'hui menacée par l'insécurité juridique pesant sur son financement et par le recours engagé devant le Tribunal administratif contre la subvention accordée par la Collectivité de Corse à l'association ;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs mois, de nombreuses démarches ont été entreprises auprès des autorités de l'État afin d'obtenir une solution durable permettant la poursuite de l'activité de Scola Corsa ;

**CONSIDÉRANT** qu'un grand nombre d'élus à l'Assemblée de Corse, de parlementaires de Corse, d'associations, d'entreprises, de collectivités locales, de représentants des personnels de l'Éducation nationale, ainsi que plusieurs milliers de citoyens se sont mobilisés à travers un comité et une pétition en faveur de la sauvegarde et du développement de l'enseignement immersif ;

**CONSIDÉRANT** que malgré l'ampleur de cette mobilisation démocratique, aucune réponse concrète et définitive n'a été apportée à ce jour par les autorités compétentes ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, malgré les travaux conduits dans le cadre des réunions quadripartites associant les services de l'État, le rectorat, la Collectivité de Corse et l'association Scola Corsa, aucune validation officielle du nouveau modèle de financement proposé n'a été communiquée ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de décision définitive concernant le nombre de contractualisations prévues pour la rentrée scolaire 2026-2027, l'association Scola Corsa demeure dans l'impossibilité de présenter une demande de subvention conforme aux exigences administratives, alors même que les délais de dépôt permettant un examen lors de la session de juillet de l'Assemblée de Corse sont désormais dépassés ;

## L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**AFFIRME** son soutien plein et entier à l'association Scola Corsa et, plus largement, à l'enseignement immersif en langue corse comme outil essentiel de transmission linguistique et culturelle ;

**RAPPELLE** que la préservation et le développement de la langue corse constituent un objectif majeur des politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse et qu'ils nécessitent des moyens adaptés et pérennes ;

**DEMANDE** au Gouvernement :

- de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la sécurisation juridique du dispositif Scola Corsa ;

- de procéder à la contractualisation généralisée des postes nécessaires au fonctionnement de l'enseignement immersif ;
- de garantir la pérennité financière et institutionnelle de l'association dans le respect du droit applicable ;
- de prendre toutes les dispositions permettant la poursuite sereine de l'activité éducative de Scola Corsa ;

**EXIGE** le retrait du recours contentieux engagé par le préfet de Corse contre le dispositif de financement de Scola Corsa dès lors qu'une solution pérenne et sécurisée aura été mise en place ;

**MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse afin de faire valoir les revendications formulées dans la présente motion auprès du Gouvernement et de ses représentants.